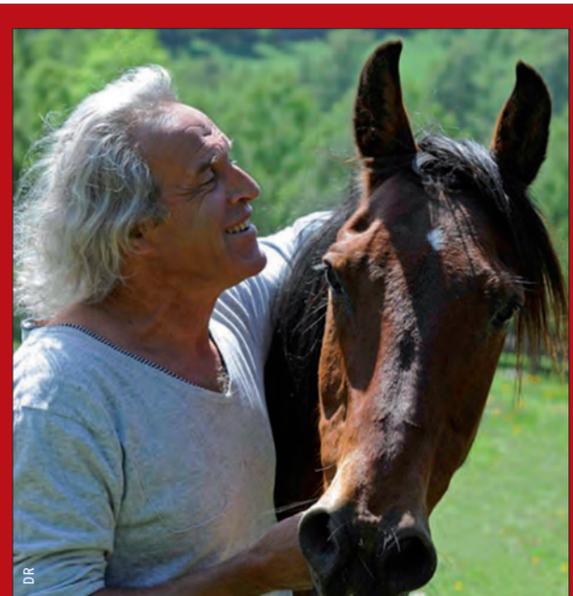


**Les ventes aux enchères** P. 19-21



## Un nouveau modèle équin

À la tête d'une ferme équestre à Porta (66), Pierre Enoff a acquis de fortes convictions en matière de bien-être animal qu'il partage dans un nouveau livre. P.24

## Produits agricoles : le juste prix ?

« La hausse en qualité ne peut se faire sur le dos de la rémunération de nos agriculteurs », estime le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie. P.3

## Autisme et emploi

Specialisterne, leader dans l'inclusion professionnelle des personnes autistes, met un pied à Toulouse. P.5

## Un cierge pour Lourdes

La PME défie le temps et la crise. P.4

**6 pages d'annonces légales**  
Pages 12 à 17

# L'aéroport voit le bout du tunnel

La page de la Covid-19 est-elle définitivement tournée? Au sein d'ATB, la société à la tête de l'aéroport Toulouse-Blagnac, on veut le croire. La plateforme aéroportuaire, qui adopte ce printemps une nouvelle identité visuelle plus dynamique, vient également de se doter d'un nouveau plan stratégique à cinq ans, présenté le 20 mai par Christian Cassayre, président du conseil de surveillance d'ATB, et Philippe Crébassa, président du directoire. Objectif: reconquérir autant les compagnies aériennes que les voyageurs et faire de l'aéroport un lieu de destination et non plus seulement un lieu de passage. Ce nouveau plan met l'accent sur l'amélioration de l'expérience passager, la diminution de son empreinte carbone et la recherche de nouveaux relais de croissance. En attendant, ATB prépare un nouveau plan de vol pour l'été avec 66 destinations au programme. P.8



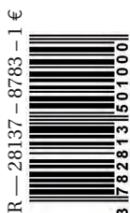
## La Cité by la Région : une porte sur l'innovation

En mars, les anciennes Halles Latécoère, dans le quartier Montaudran, ont accueilli les premiers occupants de la Cité, un espace entièrement dédié à l'innovation. Outre l'incubateur Nubbo et l'agence de développement économique Ad'Occ, le nouveau lieu héberge un campus de start-up géré par At Home, où 49 jeunes pousses ont pris place, le Roselab, un fablab, complètement outillé, animé par Manatour, et le Microsoft Experiences Lab, dédié à la transformation numérique et l'IA, en attendant la French Tech Toulouse. P.6-7



## Festivals en temps de Covid-19 : l'émotion est-elle toujours là ?

Nico Didry, maître de conférences en stratégies économiques du sport et du tourisme, au sein du Creg, à l'université Grenoble Alpes, s'intéresse au phénomène de contagion émotionnelle. P.23



**Votre engagement et notre savoir-faire au service de nos emplois.**

**Rejoignez-nous !**

Avec Réseau Entreprendre j'agis pour mon territoire !

## La crise touche les entrepreneurs



## 2 872 chefs d'entreprise ont perdu leur emploi en 2020

Selon la 5<sup>e</sup> édition de l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs, près de 2 872 entrepreneurs ont perdu leur emploi en Occitanie du fait de la crise économique. Les départements de l'Hérault (703 dirigeants) et de la Haute-Garonne (626 dirigeants) représentent près de la moitié des pertes d'emploi. Le nombre de pertes d'emploi baisse notamment dans le département des Hautes-Pyrénées : 94 chefs d'entreprise ont perdu leur activité en 2020 contre 140 en 2019 (- 52,8 %) suivi du Lot (- 52,4 % ; 49 dirigeants), du Tarn-et-Garonne (- 48,9 %) et les Pyrénées-Orientales (- 47,7 %).

## L'inspection du travail mène des contrôles



## Pandémie : l'inspection du travail mène des contrôles

Les services de l'inspection du travail poursuivent leur action d'information, d'accompagnement et de contrôle des entreprises engagées depuis plusieurs mois, à la suite des recommandations du protocole national pour la santé et la sécurité des salariés en entreprise. Plus de 1190 contrôles en lien avec l'application des mesures sanitaires pour lutter contre l'épidémie ont été menés en Occitanie depuis le début de l'année, donnant lieu à 56 mises en demeure, quand les rappels de la loi ne suffisaient pas. 90% des mises en demeure ont été suivies d'effet de la part des employeurs.

## Covid-19 : le contact tracing



## Covid-19: 2 millions de personnes tracées

Dans le cadre de la stratégie nationale « Tester, Alerter, Protéger », l'Assurance Maladie joue un rôle majeur en lien avec les professionnels de santé et l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour identifier et tracer, ce que l'on nomme le contact tracing. Depuis le lancement du dispositif le 13 mai 2020, plus de 2 millions de personnes en France ont été identifiées et appelées par les conseillers de l'Assurance Maladie. L'activité mobilise un total de 8750 ETP (équivalents temps plein) pour assurer la mission sept jours sur sept. Parmi ces effectifs, 2500 personnes ont été recrutées en contrat à durée déterminée.

## David Abrard et Rafael Corino. Ces deux associés ont lancé une solution de live démo qui vise à booster l'expérience client sur la toile.



## L'expérience client revisitée

Le commerce en ligne se démocratise à marche forcée, du fait des fermetures imposées par les décisions gouvernementales. Si dans le retail, le parcours de l'expérience client est une notion bien établie, sur la toile, c'est sans conteste la guerre des prix qui prend le pas, plutôt que la prise en compte des questionnements du client, souvent seul devant son écran, face à une avalanche d'informations et de chats robotisés. Revisiter l'expérience client dans l'e-commerce, c'est l'objectif que s'est fixé, à travers la création de Viizeo, David Abrard (photo), qui vient de Rouen avec son associé, Rafael Corino, caennais d'origine, tous deux rompus au commerce en tant qu'anciens directeurs régionaux du groupe Dyson. « Lors du premier confinement, une réflexion est venue sur la meilleure façon d'utiliser la force de vente de nos collaborateurs. L'idée a mûri et nous avons décidé de créer notre propre solution », explique David Abrard. En quelques mois et après 100 K€ investis en fonds propres, le duo a imaginé, avec l'aide de prestataires externes dans un premier temps, un outil conversationnel qui vient agrémente les sites des marques et proposer par écran interposé un

« one to one » avec un expert. « À la place d'un chat robotisé, nous mettons à disposition un expert qui guide l'acheteur en amont ou en aval, formé à l'univers de la marque. Nous tenons à recruter et former ces experts afin de maîtriser l'ensemble du service, plutôt que de recourir à un pôle d'experts indépendants, souligne l'entrepreneur. Chaque expert aura ainsi un espace aménagé fermé dans lequel l'univers de la marque représentée sera entièrement recréé. » Ainsi, Viizeo, qui s'affiche comme un prestataire de force de vente externalisée, vise à reproduire l'univers du retail sur la toile. Inversement, la solution peut s'étendre également en magasin, avec un QR code qui propose à la clientèle le même cheminement. « L'acheteur interagit avec l'un de nos collaborateurs afin de vivre une expérience personnalisée, car les vendeurs manquent parfois d'expertise sur les produits ».

La solution, qui s'apprête à être commercialisée, a déjà trouvé preneur du côté du retail. « Nous avons obtenu un contrat avec un groupe spécialisé dans l'électroménager. Pour ce qui est du digital, un test est prévu d'ici juin avec un géant français issu du même

secteur. » Quid du prix ? « Le tarif du contrat annuel sera variable en fonction des paramètres choisis, du flux, du nombre d'experts, etc. Nous tablons, pour l'heure, sur trois à cinq experts par marque. » Objectif pour la jeune pousse : séduire quatre grands groupes d'ici la fin de l'année. « Pour l'instant, nous envisageons une marque par segment de marché ». Désireux de concentrer leur activité sur Toulouse, les entrepreneurs n'excluent pas cependant d'installer des bureaux à Paris, s'ils décrochent des contrats dans l'univers de la beauté. En attendant, intégrés au sein de l'incubateur régional Nubbo, ils planchent sur le tracking des ventes et les cibles potentielles. Ils espèrent, en marge, obtenir des prêts d'honneur pour booster leur projet. La pépite devrait s'agrandir vite avec des recrutements d'experts et de développeurs à la clé. Quant à savoir pourquoi la Ville rose comme point de chute, le propos est net. « C'est stratégique. Toulouse est un vivier d'étudiants avec des cultures différentes et qui parlent plusieurs langues. Ce qui peut être très utile pour recruter des experts si nous travaillons à l'international », conclut David Abrard.

J. L.

## Ils bougent



## JEAN-LUC BARTHET PREND LA PRÉSIDENTIE DE MIDI 2I

Aux manettes depuis le 2 mai de Midi 2i, filiale de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées, Jean-Luc Barthet, originaire de Toulouse, succède à Pierre Cabrol, après avoir gravi différents échelons au sein de la société d'ingénierie financière et de gestion. C'est, en effet, en 2011, que ce diplômé de formation scientifique doublée d'une spécialisation en management des entreprises de construction, en stratégie et en finances, rejoint Midi 2i en tant que directeur des investissements, puis directeur général en 2019. Il a ainsi participé ses dix dernières années à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'orientation stratégique de l'entreprise. Auparavant, fort de 11 années d'expérience immobilière au sein notamment du groupe Bouygues Construction comme chef de service développement, il a travaillé sur divers projets d'envergure à Paris et dans la Ville rose. Il a commencé sa carrière en qualité de développeur commercial pour une société du groupe Egis, en passant également par le Mali où il a conduit des travaux pour le compte d'une filiale de Vinci Construction.

## ENTRETIEN

Produits agricoles :  
l'enjeu du juste prix

**Agriculture.** « La hausse en qualité ne peut se faire sur le dos de la rémunération de nos agriculteurs », estime le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, dans un entretien accordé à ResoHebdoEco\*. Conscient que « tout le monde se renvoie la balle », il plaide pour une contractualisation tripartite (agriculteurs, industriels, distributeurs) et des prix non négociables une fois l'accord conclu en premier lieu avec l'agriculteur.

Chaque année, la fixation des prix fait l'objet de tensions entre distributeurs, fournisseurs et agriculteurs. La loi EGalim (2019) avait notamment pour but de pallier ce problème, sans grand succès. Le rapport Papin (fin mars 2021) préconise un calcul du prix des produits agricoles par rapport à leur coût de production. Que comptez-vous mettre en place ?

Deux choses tout d'abord : premièrement, il n'y a pas d'agriculture sans agriculteurs. Notre souveraineté agro-alimentaire en dépend. Deuxièmement, notre modèle agricole est fondé sur la qualité. La guerre des prix qui perdure est antinomique avec cet ADN. Pour ces deux raisons, la priorité donnée au juste prix payé à l'agriculteur est d'une importance majeure.

La loi EGalim a instauré la « marche en avant » du prix, c'est-à-dire établi à partir du coût de la production agricole. C'est absolument nécessaire, mais force est de constater que ce n'est pas suffisant. On assiste aujourd'hui à un jeu de dupes : la relation agro-alimentaire est une relation à trois (agriculteurs, industriels, distributeurs) et tout le monde se renvoie la balle et la responsabilité. Il faut renforcer EGalim en allant vers la généralisation de ce qui existe et qui marche : la contractualisation tripartite, des prix non négociables une fois l'accord conclu en premier lieu avec l'agriculteur. Je soutiens la proposition de loi en ce sens du député Grégory Besson-Moreau qui sera présentée en juin à l'Assemblée nationale puis au Sénat. Elle prévoit également d'accroître la transparence du prix d'achat de la matière première agricole par l'industriel et de créer un comité de règlement des différends commerciaux. Sa mise en place pourrait intervenir à l'automne.

Il faut sortir de cette injonction d'aller vers toujours plus de qualité et la payer toujours moins chère. La hausse en qualité ne peut se faire sur le dos de la rémunération (déjà faible pour une profession qui travaille énormément) de nos agriculteurs.

La qualité justement, comment concilier son maintien et la relocalisation de certaines activités de production dans une logique de circuits courts, plébiscitée par les consommateurs pendant la pandémie ? Vaut-il vers d'une part des agriculteurs

« industriels » et d'autre part des producteurs vendeurs ?

Il faut arrêter d'opposer nos agriculteurs. Notre agriculture est incroyablement diverse du fait de la diversité même de nos territoires. C'est une richesse. Et même si nous avons plusieurs modèles en France, la taille moyenne de nos élevages reste bien inférieure à celle de la plupart de nos voisins européens ou ailleurs dans le monde. Par exemple, l'élevage porcin français regroupe en moyenne 190 truies en France, contre 10 000 aux États-Unis.

La France se caractérise par une agriculture de proximité, une ferme de territoires. Le point commun qui doit être notre unique boussole, c'est la qualité et elle n'est pas synonyme de taille. La crise de la Covid a remis en avant cette priorité. « Le premier médicament, c'est l'alimentation », disait Hippocrate.

Le projet de loi Climat et Résilience, voté le 4 mai, prévoit plusieurs mesures pour limiter l'impact de l'agriculture et de l'alimentation. Parallèlement, les agriculteurs veulent être des acteurs moteurs de la transition écologique. Comment conjuguer les enjeux ?

Il faut là encore arrêter d'opposer agriculture et environnement. Les agriculteurs vivent de l'environnement, chérissent le sol, subissent les effets de la météo comme le gel il y a quelques semaines... Ils sont les premiers à subir les effets du changement climatique et leur prise de conscience est totale. Les transitions agro-écologiques sont déjà là de manière forte dans notre pays. Si on veut continuer de les faire croître, il faut aussi qu'elles soient créatrices de valeur pour les agriculteurs. Plus les produits seront rémunérés comme tel, plus vite les transitions seront importantes. Il faut trouver le bon équilibre. Je le redis, je veux bouger fortement sur la qualité. La loi Climat, qui vient d'être adoptée à l'Assemblée nationale, renforce d'ailleurs significativement aussi cette obligation de qualité dans les produits servis dans la restauration collective. Actuellement, un fruit et légume sur deux est encore importé en France, et plus de 50 % de la viande servie en restauration collective l'est aussi. Demain, le projet de loi prévoit qu'au minimum 60 % des viandes et des pro-



Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

duits de la pêche proposés devront être issus de labels de qualité.

L'artificialisation des terres agricoles est un problème dans nombre de régions françaises. La loi Climat évoque cette question – on doit notamment prouver que tout nouveau projet empiétant sur les terres agricoles n'avait pas d'autres possibilités –. Quelles sont les alternatives ?

Aujourd'hui, cette artificialisation a deux impacts, agricole et environnemental contre lesquels il faut lutter. Notre gouvernement a d'ores et déjà limité la construction de grands centres commerciaux à la périphérie de nos communes, à la fois néfaste pour l'environnement, l'agriculture et l'âme de nos villes. Actuellement, les friches industrielles se développent sur notre territoire. Une enveloppe de 300 M€ est prévue, dans le cadre du plan France Relance, pour leur redonner vie. Et ce, afin qu'elles puissent accueillir de nouveaux projets de construction plutôt que ceux-ci soient implantés sur des terres agricoles. La loi est de bon sens sur cette question.

Ce qui est rare devient cher... Comment pallier la question du coût des terres qui, dans certaines régions, est un véritable frein à l'installation ?

Aujourd'hui, il faut avoir en tête que 50 % des agriculteurs vont partir à la retraite dans les cinq à sept prochaines années. C'est un défi colossal. Or, c'est un métier où l'on commence par s'endetter massivement pour s'installer. Le 25 mai, le député Sempastous

présentera une proposition de loi qui prévoit de mieux encadrer la cession des terres agricoles. Au-delà du droit, il y a un vrai sujet que l'on travaille avec la Banque des Territoires et la Safer (NDLR : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) et dans lequel je crois beaucoup : le système de portage foncier. La Safer et la Banque des Territoires conservent la propriété du terrain et l'agriculteur en a l'usufruit le temps d'avoir une assise financière et de pouvoir l'acheter au prix fixé dès le départ. C'est donc une puissance publique qui porte le foncier pendant 10, 15 ou 20 ans et qui a l'obligation de le vendre, le moment venu, à l'agriculteur qui le cultive. Les travaux sont en cours et j'ai bon espoir de pouvoir mettre ce dispositif en place rapidement à l'heure où les offices fonciers solidaires émergent un peu partout.

Aujourd'hui, le prix du foncier est plus bas que chez nos voisins européens. Nous devons veiller à préserver cet avantage compétitif trop peu valorisé. Spéculer sur le foncier serait une erreur. Et tout le monde doit prendre les responsabilités qui sont les siennes.

Le bio a le vent en poupe. De nouvelles mesures sont-elles prévues pour soutenir la filière ?

Le bio, c'est important. Nous renforçons les moyens d'accompagnement et, à la fin du quinquennat, la surface agricole bio aura progressé de 50 % dans notre pays. Il est important de soutenir aussi l'agriculture à haute

valeur environnementale (NDLR : qui garantit que les pratiques agricoles utilisées sur l'ensemble d'une exploitation préservent l'écosystème naturel et réduisent au minimum la pression sur l'environnement) pour lequel un crédit d'impôt a été créé en janvier 2021 dans le cadre du plan France Relance. Je crois beaucoup également à l'agriculture de conservation des sols. Trop peu le savent, mais les sols restent le premier endroit, avant même les arbres de nos forêts, où l'on capte le carbone sur terre. Ce sont toutes ces agricultures que je veux développer et soutenir sans jamais les opposer.

La réforme de la Politique agricole commune (PAC) doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. On parle d'un redéploiement d'une partie des subventions européennes pour les producteurs de protéines végétales au détriment des éleveurs. Comment comptez-vous concilier les intérêts divergents des uns et des autres ?

Aujourd'hui, nous sommes toujours dans les phases de consultation et de concertation. Aucune option n'est arrêtée quant à la répartition de l'enveloppe de 9,5 Mds€ validée pour la France par l'Union européenne. Une enveloppe dont nous avons réussi à maintenir le montant. Ce n'était pas gagné d'avance, mais c'était un enjeu majeur. Le président de la République s'est battu pour. Et nous avons obtenu cette préservation.

À ce jour, nous travaillons donc bien à la répartition des budgets et c'est toute la difficulté de l'exercice. Toutes les filières font remonter leurs demandes et mon rôle est de trouver le bon équilibre. Je souhaite une PAC de producteurs, qui permette à la France d'être une vraie puissance agricole. Il n'y a pas de pays fort sans agriculture forte, c'est une conviction que j'ai chevillée au corps. Une PAC de qualité, tournée vers les filières, une PAC des territoires qui prenne en compte leurs spécificités et une PAC qui accompagne les transitions, notamment agro-écologiques.

PROPOS RECUEILLIS PAR  
HÉLÈNE VERMARE,  
ECO SAVOIE MONT BLANC,  
POUR RESOHEBDOECO



\*ResoHebdoEco est une association qui regroupe 27 titres régionaux de presse économique en France. [www.reso-hebdo-eco.com](http://www.reso-hebdo-eco.com).

**Artisanat.** Lourdes, la cité mariale, est connue dans le monde entier grâce à deux éléments essentiels: le cierge et l'eau. La Ciergerie de Lourdes, créée en 1928 appartient au patrimoine local. Son principal client étant le sanctuaire, elle cherche à se développer en France et à l'international

## La Ciergerie de Lourdes garde le cap et surmonte la crise

Lourdes est la ville d'Europe qui vend le plus de cierges. Chaque année, hors Covid en moyenne trois millions de pèlerins se rendent dans la cité mariale et choisissent de déposer un cierge au sanctuaire.

La Ciergerie de Lourdes, entreprise fondée en 1928, a une sacrée histoire. « On nous traite parfois de vendeurs du temple, s'amuse Patrice Le Morvan, directeur de l'entreprise. Mais nous avons une identité forte et unique. On a déposé la marque officielle Cierges de Lourdes. »

S'il existe une quinzaine de ciergegeries en France, le vrai cierge de Lourdes doit arborer le bleu marial de la Vierge. Il fait écho au bleu de la ceinture de Bernadette lors de ses apparitions.

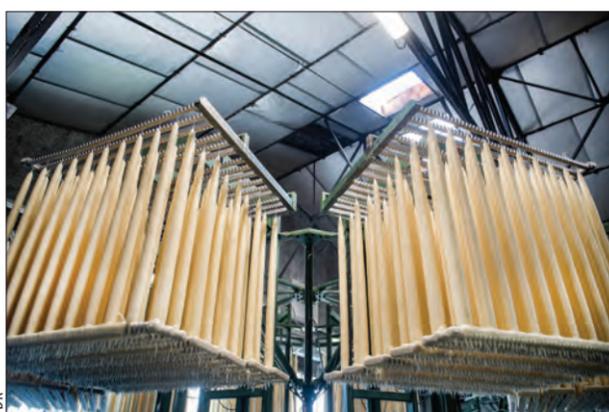
« Bernadette Soubirous est apparue à plusieurs reprises avec un cierge à la main. La symbolique est forte, il porte un message personnel », tient

à rappeler Catherine Cervantes, responsable commerciale de l'entreprise.

La Ciergerie est une entreprise privée qui appartient à deux anciennes familles lourdaises. « C'est une société privée, indépendante du sanctuaire », précise Patrice Le Morvan, qui a rejoint l'entreprise en 2019, après une longue carrière dans la grande distribution.

### L'APRÈS-COVID, COMMENT LA CIERGERIE A ANTICIPÉ

L'entreprise fait face depuis le début de la crise à une baisse de ses ventes. 95 % des pèlerinages ont été annulés, du jamais vu depuis l'ouverture du sanctuaire. « Nous avons déjà anticipé ce phénomène, explique le directeur. Depuis 2009, Lourdes connaît une baisse de fréquentation. Notre force est de travailler en flux tendus et d'être très réactifs. Nous n'avons pas de stock, je considère que c'est de l'argent qui dort. »



Plus de 400 tonnes de cierges sont fabriquées chaque année.



En fonction de l'affluence et des besoins en approvisionnement en cierges, la Ciergerie s'engage à livrer le sanctuaire en une heure maximum. Le sanctuaire, c'est 80 % du chiffre d'affaires de l'entreprise, estimé cette année à 1,3 M€. La Ciergerie approvisionne les différents magasins de souvenirs, les hôtels de la ville et des communautés religieuses en

France.

Elle a ouvert en 2020, une boutique en ligne. « Ça commence doucement, reconnaît Patrice Le Morvan. Avec 2 K€ de recettes depuis le début, nous sommes sur de petits volumes. »

Parmi la quinzaine de ciergegeries françaises, certaines sont sorties du registre religieux pour garder la tête hors de l'eau pendant cette

période. « Nous n'avons pas fait ce choix, ça aurait nécessité trop d'investissements », reconnaît-il. En capitaine de navire, il a fait les comptes, il a réussi à garder les 15 emplois salariés, c'est rassurant pour la suite. La Ciergerie continue à innover, en créant par exemple des votives biodégradables, des bougies de deuil, ou des flambeaux en papier. Signe positif, les premières

commandes arrivent d'Espagne. « Avant la crise, on visait l'Amérique du Sud, ironise Patrice Le Morvan. Nous sommes prêts pour la suite. Il y a des marchés intéressants à travailler en Allemagne et en République tchèque. »

Autre axe de développement, le tourisme industriel. La Ciergerie souhaite partager son savoir-faire unique. Elle a obtenu en 2017 le label EPV (entreprise du patrimoine vivant). Catherine Cervantes aimerait développer un circuit de visite. Plus de 400 tonnes de cierges sont fabriquées chaque année, de 130 g à 70 kg. Toute la paraffine fondue est récupérée au sanctuaire, recyclée puis réutilisée en production. « Nous sommes une entreprise éco-responsable depuis 1930, c'est important de le faire savoir. Nous n'avons pas changé de méthode de fabrication depuis nos débuts », conclut Catherine Cervantes.

DORISSE PRADAL

## Actualités

### SUEZ ET FFLY4U EXPÉRIMENTENT LE TRAÇAGE DES DÉCHETS À TOULOUSE

Tracer les déchets de la benne au centre de tri, c'est ce que permettent les boîtiers développés par la start-up toulousaine ffly4u qui équipent déjà 200 bennes des 13 déchetteries de la ville rose gérées par Suez. L'opérateur dispose ainsi d'une visibilité en temps réel sur le taux de remplissage des bennes, leur localisation à quai et hors quai, aussi bien au sein des déchetteries que durant leur transit. Cette innovation permet de réduire de 7 % les émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport des déchets.

### LA REPLANTATION DES ARBRES DU CANAL DU MIDI SUR ÉPARGNE OCCITANIE

Parmi les 20 projets sélectionnés sur la plateforme Épargne Occitanie lancée par la Région, la CCIR et Wiseed, qui propose aux habitants de la région de mobiliser leur épargne en investissant dans des projets régionaux, figure celui de la replantation des platanes du canal du Midi atteints de la maladie du chancre coloré. L'objectif est de collecter 50 K€ qui permettront de poursuivre la campagne d'abattage et de replantation, de restaurer les berges et préserver la biodiversité.

### LE GROUPE SPRINT RACHÈTE CHABRILLAC

Implantée depuis 1925 à Toulouse, l'imprimerie Chabrilac fait l'objet d'une acquisition par le groupe Sprint. Forte de ses 37 salariés et collaborant avec des grands groupes tels que Lancel Paris, Toshiba ou encore Carrefour, l'entreprise toulousaine devrait renforcer sa position dans le marché de la communication imprimée. Le groupe Sprint, quant à lui, devrait poursuivre son développement dans le sud-ouest et élargir son offre avec l'impression d'affiches et de PLV à destination des entreprises.

en bref

## Financement. Le 18 mai dernier se sont tenues à Toulouse les rencontres régionales du microcrédit.

### Le microcrédit a le vent en poupe

80 000 personnes bénéficient, chaque année en France, d'un microcrédit pour un encours global de près d'1,5 Md€. Imaginé en 1976 par Muhammad Yunus, fondateur de la Grameen Bank au Bangladesh, le microcrédit consiste à prêter de petites sommes à des personnes « en marge ou exclus du système bancaire classique. Il permet d'assurer une meilleure inclusion sociale de ces populations et un meilleur développement des territoires en favorisant le retour vers l'emploi et la création d'activité », détaille Stéphane Latouche, directeur régional de la Banque de France.

Engagée depuis plusieurs années en faveur de l'inclusion bancaire, la Banque de France promeut activement le microcrédit, étant, avec Bpifrance, l'un des plus gros contributeurs de ce mode de financement. Elle organise ainsi depuis 2017 des rencontres régionales du microcrédit qui permettent de faire connaître le dispositif à un plus large public. Une nouvelle édition de ces rencontres régionales vient d'avoir lieu en Occi-

tanie, associant les acteurs publics, bancaires et associatifs du secteur.

Ces prêts de 300 à 5 K€ en moyenne, proposés à des taux d'intérêt très bas sur des durées très longues, de 36 à 48 mois, sont en effet distribués essentiellement par les banques mutualistes ou engagées dans l'économie sociale et solidaire et un réseau d'associations habilitées, l'Adie et Créa-Sol, ou encore les réseaux de financement de la création d'entreprise tels Initiative France, France Active et Réseau Entreprendre.

Dans la pratique, on distingue le microcrédit personnel, visant à favoriser l'insertion sociale ou professionnelle du demandeur, et qui « permet de financer l'achat d'un véhicule, d'une formation, d'un équipement de santé », et le microcrédit professionnel, en lien avec l'acquisition ou la création d'une entreprise. « Il sert à constituer la mise de départ nécessaire au lancement de son activité », résume Stéphane Latouche.

En Occitanie, chaque année, entre 5 000 et 8 000 personnes obtiennent ce type de finan-

cement, le microcrédit représentant en région un encours total de 100 à 150 M€. Elles bénéficient, en outre, d'un accompagnement de la part des structures habilitées, ce qui explique « un taux de pérennité des entreprises créées très élevé », souligne Aude Ayroles, responsable du service des particuliers à la Banque de France.

Pour Stéphane Latouche, il est un autre motif de satisfaction : « ces microcrédits ont un taux de défaut (de non-remboursement, NDLR) moitié moindre que celui des prêts classiques ».

Si 2020 a été, sur le plan de la distribution du microcrédit, « une année de basses eaux, 2021 repart très activement, avec le contexte sanitaire qui se stabilise », ajoute-t-il. Signe des temps, selon le directeur régional de la Banque de France, de plus en plus de personnes éloignées de l'emploi franchissent le pas et créent leur entreprise pour créer leur emploi. De fait, « malgré le contexte, ces personnes ont la volonté très forte de mener à bien leur projet de création d'activité », indiquait

en mars dernier Christophe Nicaud, directeur de l'Adie Occitanie, à l'occasion de la signature d'une convention avec Pôle emploi. L'Adie est l'un des principaux acteurs du microcrédit en région : l'an dernier, l'association a accompagné financièrement plus de 1 000 personnes sur le volet création d'activité professionnelle et plus de 600 sur la partie mobilité personnelle (achat d'un véhicule, financement du permis de conduire ou formation).

Pour rappel, la Banque de France met à disposition des néoentrepreneurs une plateforme dédiée, www.mesquestionsdentrepreneur.fr, sur laquelle ils peuvent trouver de nombreuses informations budgétaires, économiques et financières, et ainsi « s'initier à la gestion d'entreprise », résume Stéphane Latouche. À noter aussi que la Banque de France décernera en 2021 un prix du microcrédit accompagné, d'une valeur de 5 K€ pour le microcrédit professionnel et de 2 K€ pour le microcrédit personnel.

A. B.

**Emploi.** Specialisterne, acteur mondial sur l'inclusion professionnelle des personnes autistes, qui vient de s'installer à Toulouse, déploie une méthode de recrutement atypique.

## Autisme : former le marché de l'emploi

Inclure davantage dans le marché du travail des salariés neuroatypiques reste une question sensible en France. Tandis que dans certains pays, l'emploi des personnes autistes progresse – en exemple, sur 2 000 personnes autistes en Angleterre, 15 % avaient un emploi à temps plein rémunéré en 2015 – dans l'Hexagone, en 2021, le chantier n'en est encore qu'à ses balbutiements. De fait, sur 650 000 personnes touchées par le spectre de l'autisme, soit 1 % de la population, le taux de chômage atteint 90 %. Or, si 30 % d'entre elles ne peuvent pas vivre de manière autonome, 70 % peuvent travailler dans un milieu ordinaire.

Face à ce constat et à la non-valorisation de l'apport des personnes autistes dans le système économique, la mission de Specialisterne, acteur mondial de l'inclusion professionnelle des personnes autistes, installé depuis mars dans le quartier de Compans Caffarelli, est double : créer des opportunités d'emploi pour les personnes autistes et mettre en lumière leur avantage concurrentiel. « Leur particularité cognitive représente une source de richesse pour l'entreprise, relève Gabrielle Blinet, directrice générale et cofondatrice de Specialisterne France,



Gabrielle Blinet, directrice générale de Specialisterne.

figure active de la neurodiversité, au côté de Pascale Marchal basée, elle, à Paris.

### AVANTAGE COMPÉTITIF

À la question de savoir ce qui peut faciliter l'intégration des personnes autistes sur le marché de l'emploi, Gabrielle Blinet répond sans détour : « L'objectif est de ne pas aller dans les discours préconçus, le chemin de pensée habituel des chefs d'entreprises qui réfléchissent beaucoup en termes de compensation et voient nécessairement une personne autiste comme un élément qui ralentit l'activité du groupe. Au contraire, si on mélange des personnes autistes et non autistes, ça peut être une plus-value pour les équipes. Par exemple, cela fluidifie la communication du groupe car les collègues doivent

supprimer l'implicite de leur communication et s'exprimer clairement ». Aussi, l'autisme peut apporter un réel avantage compétitif. « En intégrant des autistes dans son équipe, l'aéroport de Copenhague a augmenté son taux de détection d'objets dangereux dans les bagages grâce à leurs pensées visuelles », souligne la directrice.

Specialisterne joue ainsi un rôle d'intermédiaire pour mettre le pied à l'étrier des futurs salariés neuroatypiques. « Nous agissons comme un cabinet de recrutement. Les entreprises qui souhaitent avoir un axe RSE consacré à la diversité cognitive font appel à notre service. Nous évaluons pour eux des personnes autistes correspondant à un poste comme l'informatique, la comptabilité, l'administratif, etc. » Pour trouver les

talents, ces deux femmes s'appuient sur leur réseau tels que des associations de famille, des associations d'adultes autistes, le secteur de l'emploi, l'enseignement supérieur et les réseaux sociaux. Nonobstant, c'est un travail de longue haleine.

### MÉTHODE DE RECRUTEMENT DÉPOSÉE

L'entretien traditionnel centré davantage sur la motivation, où le candidat est également jugé sur sa capacité à communiquer, n'est pas adapté aux personnes neuroatypiques qui ne parviennent pas à se mettre en avant. « C'est ce qui explique en partie un taux de chômage très élevé. C'est pourquoi, nous utilisons une méthode de recrutement particulière pour évaluer les forces des personnes autistes ». Le duo a ainsi vocation à déployer sur le territoire national et plus largement francophone un modèle de recrutement qui fait le succès et la renommée de Specialisterne, créée au Danemark en 2004, et qui réunit 12 autres antennes réparties sur les cinq continents. La méthode, développée initialement par le fondateur Thorkil Sonne, propose une approche spécifique qui se déroule sur plusieurs semaines. « Il s'agit dans un premier temps de bien

comprendre l'environnement, en termes d'exigences du poste et des interactions sociales, puis d'identifier les candidats potentiels. Ensuite, nous évaluons les compétences avec un ensemble d'exercices concrets espacés sur plusieurs semaines qui permet d'identifier les compétences techniques et les habilités sociales comme la gestion du stress, les frustrations, les réactions lors d'imprévu. S'ensuit la sensibilisation des futurs collègues et managers car chaque personne autiste est différente selon son âge, son sexe, etc. Enfin, nous mettons en place un suivi avec un job coach que ce soit pour le salarié ou l'employeur », détaille-t-elle.

Depuis 2004, l'ensemble du réseau a recruté 10 000 personnes autistes dans le monde entier pour des grands groupes tels Danone, KPMG, le secteur des banques et assurances, etc., « essentiellement en CDI, avec un taux de maintien dans l'emploi qui atteint 95 % ».

L'antenne toulousaine, qui a bénéficié d'un soutien financier du Crédit Coopératif, de France Active, du fonds d'investissement Inco et de la Société coopérative de développement et d'entraide – mais dont le montant reste secret –, établit actuellement différents devis

pour de grands groupes dans les secteurs aéronautique, spatial, technologique, etc. Elle délivre aussi diverses formations destinées aux étudiants qui représentent un vivier de futurs managers. « Mon ancienne école d'ingénieurs, l'Enseeiht, a été notre premier client. Nous avons permis à 400 étudiants de mieux comprendre la neurodiversité au travail ». Quid du choix de la Ville rose ? « J'y vis depuis 10 ans, et en tant que créatrice de la série de vidéos *La Beauté de la neurodiversité au travail*, je sais que les dirigeants toulousains sont ouverts à la question. »

L'équipe devrait s'agrandir d'ici un an principalement avec des profils de job coach « qui nécessitent de bien connaître le milieu de l'autisme et celui de l'entreprise ». Les dirigeants pourront ainsi bénéficier d'un savoir-faire avant-gardiste sur ce secteur de niche. « Si les choses progressent, il faut cependant continuer à mettre des mots justes sur l'autisme, à sensibiliser tous les publics pour changer la donne et, en parallèle, mieux accompagner les personnes neuroatypiques. En termes de scolarisation, seulement 30 % des enfants autistes sont scolarisés en France contre 80 % au Canada. Beaucoup de progrès restent à faire », conclut-elle. **JENNIFER LEGERON**

**Tourisme.** La Région et le Comité régional du tourisme et des loisirs tirent le bilan 2020 et redoublent d'effort pour relancer l'activité.

## La proximité, fer de lance de la saison touristique

Tandis que le 19 mai marquait la première étape du déconfinement, la Région Occitanie et le Comité régional du tourisme et des loisirs (CRTL) d'Occitanie en ont profité pour présenter le bilan d'un secteur fortement affaibli par la crise sanitaire et économique. L'occasion aussi de mettre sous les feux des projecteurs les différentes aides financières destinées à redonner des couleurs à l'ensemble de la filière. Le mot d'ordre : travailler de concert pour favoriser la relance économique dans le secteur, qui malgré un regain de réservations depuis ce printemps et un vent d'optimisme, mettra du temps à revenir à la normale. En 2020, la filière du tourisme accuse, en région, une lourde perte de 4 Mds €. « 2020 a été marquée par une baisse significative des nuitées qui atteint 23,7 %, soit 50 millions de nuitées. La part de la clientèle étrangère pèse pour 48 % dans cette perte. Le site de Lourdes représente, lui, 17 % des nuitées perdues. Ce sont d'ailleurs 4 000 emplois

qui sont en jeu », précise Carole Delga, présidente de Région. À l'inverse, la clientèle française a fait la différence, avec une augmentation de 2,4 % sur l'année pour atteindre +28 % pendant l'été, un record national. L'Occitanie restant d'ailleurs, selon les prévisions estivales, dans le top 3 des régions les plus plébiscitées. « C'est une tendance encourageante. Lors de la saison 2020, l'Occitanie a progressé de 1 % tous marchés confondus, seule progression sur les destinations européennes, alors que la région Paca a connu, elle, un recul de 5 % », poursuit-elle.

### NOUVELLES AIDES

Afin que les divers visages du territoire régional restent résolument attractifs, la Région prolonge ses dispositifs d'aides et joue la carte du tourisme de proximité. « Les actions mises en place ont permis aux Occitans de mieux découvrir leur région. Au lieu de partir à l'étranger, ils prévoient de rester dans la région cette année avec des paniers moyens plus impor-

tants », souligne Manuel Bey, président de la Confédération Occitanie hôtellerie de plein air. D'autant que l'Occitanie arrive en tête des régions françaises en matière de résidences secondaires.

Dans le détail, la carte Occ'Ygène est reconduite et élargie, après plus de 35 000 cartes commandées représentant 100 000 bénéficiaires. « D'autres CRTL se renseignent sur ce dispositif », indique Vincent Garel, président du CRTL d'Occitanie. Également, largement plébiscitées, les offres liO seront renouvelées. Elles visent notamment à soutenir le pouvoir d'achat des habitants, à favoriser le recours aux transports en commun et à générer de la fréquentation auprès des professionnels du tourisme régionaux. En 2020, près de 1,3 million de billets de trains liO à 1 € ont été vendus entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2020. « L'Occitanie est la seule région à avoir vu la fréquentation des trains régionaux augmenter lors de l'été 2020 tandis que la fréquentation au

niveau national a fléchi de 25 % », indique la présidente de Région.

Le fonds L'Occal, doté de 80 M€, lui aussi prolongé, a largement contribué à tenir le secteur hors de l'eau. Depuis mai 2020, 15 022 entreprises ont bénéficié des aides à la trésorerie et aux investissements sanitaires ainsi que des aides aux loyers, pour un montant total de 45,3 M€.

Le CRTL proposera également aux professionnels du tourisme, dès l'été 2021, une plateforme de réservation d'hébergements – non baptisée encore –, sans commission, directement sur son site qui génère 3,5 millions de visiteurs par an. Une première phase expérimentale proposera 500 offres d'hébergements, tous bien confondus, à compter du 15 juin.

Autre nouveauté : le plan d'actions de relance élaboré par le CRTL. Doté d'une enveloppe de 3,5 M€, il est le fruit d'un partenariat impliquant 12 des 13 agences départementales du tourisme d'Occitanie, excepté

les Hautes-Pyrénées. L'objectif est d'instaurer un plan de communication offensif vantant les mérites de la région, en soutien des filières les plus impactées par la crise, tel que le thermalisme.

### RÉGION THERMALE

L'Occitanie est, en effet, la première région thermique française, un véritable atout pour relancer l'activité touristique. « Le thermalisme est un moteur économique en région qui regroupe généralement 200 000 curistes par an. L'an passé, notre activité a chuté de 70 %, ce qui représente 200 M€ de retombées économiques. Un chiffre jamais atteint pour nos 28 stations. Cette année, nous tablons sur une activité équivalente à la moitié de l'activité de 2019. L'objectif est de diversifier notre offre, ce qui nécessite d'investir via les fonds régionaux. C'est une des solutions pour relancer la machine », précise Guillaume Daléry, président de la Fédération thermique d'Occitanie.

Dans l'ensemble, le secteur

espère un horizon plus dégagé même si comme l'indique Manuel Bey, « malgré l'accélération des ventes depuis les annonces du déconfinement, nous ne devrions pas bénéficier d'un retour à la normale dès cette année ». Autre ombre au tableau. « Nous sommes encore sous oxygène. Nous allons devoir faire face à un mur de dettes », prévient Hervé Montoyo, président de la branche restauration au sein de l'UMIH 66, qui pointe également l'importance de la formation au vu des besoins de main-d'œuvre en forte progression. De son côté, le secteur de l'événementiel reste prudent. « Nous subissons 15 % de défaillances d'entreprise et 30 % de perte d'emploi. La relance sera longue mais nos métiers sont essentiels. La formation est effectivement un axe important car depuis le début de l'année, tous nos jeunes sont partis ailleurs », conclut Jean-François Renac, de Sos Events 31.

**JENNIFER LEGERON**

# EN IMAGES

## La Cité by La Région Occitanie,

**Équipement.** Installée dans les anciennes halles de Latécoère, dans le quartier Montaudran à Toulouse, la Cité accueille désormais Ad'Occ, l'agence de développement régionale,

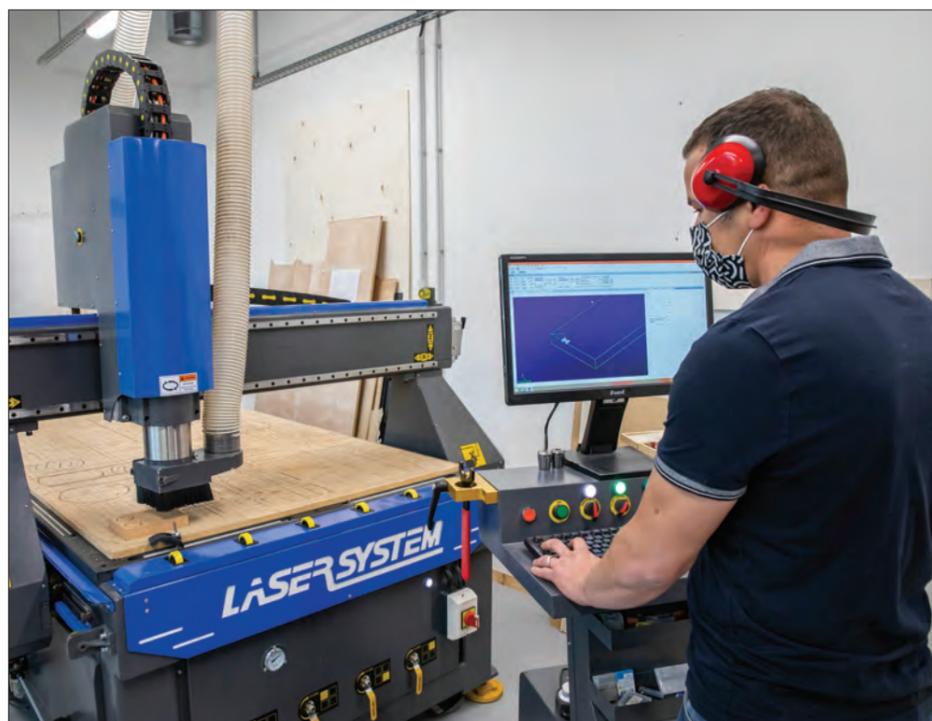


L'espace tiers lieu géré par At home a été pensé comme un hub de sept plateaux de 300 m<sup>2</sup> pouvant accueillir 295 postes de travail au total, avec des salles de réunion, des espaces projet, des corners pour les entreprises partenaires. À ce jour, il héberge 49 start-up avec plus de 190 personnes bénéficiant des différents services aux entreprises. Nubbo a également rejoint la Cité pour y jouer à plein son rôle d'incubateur et d'accélérateur régional. Faute de pouvoir inaugurer la Cité, à l'occasion d'une visite de presse, Carole Delga, présidente de la Région Occitanie, et Nadia Pellefigue, vice-présidente en charge notamment du développement économique et de l'innovation, ici en présence d'Anne-Laure Charbonnier, directrice de Nubbo, ont présenté les services, les entreprises et acteurs de la structure.

# EN IMAGES

## dédiée à l'innovation des entreprises

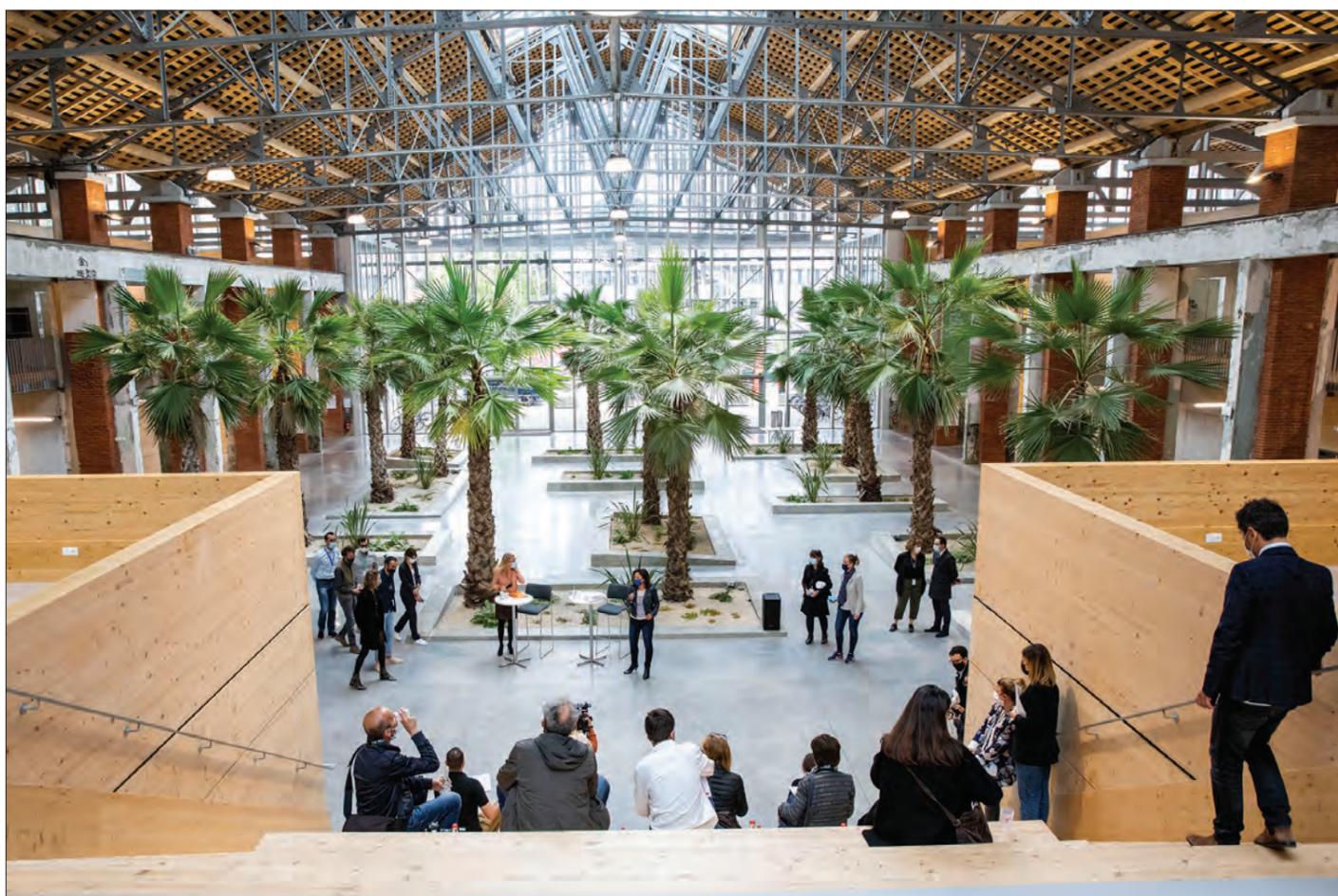
Nubbo, l'incubateur de la Région, mais aussi un campus de start-up géré par At Home et le Roselab, un FabLab animé par Manatour.



L'Occitanie a été la première Fabrégion de France, à répertorier, créer un maillage de Fablabs sur le territoire et un accompagnement à la professionnalisation. Naturellement, elle a intégré un Fablab dans son écosystème citoyen. Un espace de 800 m<sup>2</sup> dédié à la communauté de makers (« ceux qui font par eux-mêmes et avec les autres »), avec un open lab de création partagé, des services de fraiseuse numérique, deux découpes laser numériques pour les matériaux tendres (bois, papier, textile...), un espace chaudronnerie et soudure, de l'impression 3D, un Textilelab, espace de couture partagé avec ses machines professionnelles et familiales et un studio photo... Il ne manque plus que la volière de drones et robots. Géré par Manatour, le spécialiste du tourisme industriel, le Roselab, accueille actuellement plus de 80 adhérents professionnels réguliers, porteurs de projet (pour la réalisation de prototypes) et grands comptes, artisans, graphistes, en attendant de pouvoir ouvrir plus librement au public avec une jauge à terme de 100 personnes et fédérer une communauté Roselab de 500 personnes.

**P**orté par la Région Occitanie, avec un budget de 38,3 M€ pour l'achat des halles Latécoère, la rénovation et l'aménagement, le nouveau laboratoire d'innovation entrepreneurial a ouvert ses portes en mars 2020, au 55 avenue Louis Breguet dans le quartier de Montaudran à Toulouse. À l'image de Station F (le plus grand campus de start-up du monde situé à Paris) ou de Darwin à Bordeaux, La Cité toulousaine, est un espace de 14 000 m<sup>2</sup> dédié aux entreprises et aux start-up innovantes, pensé comme un équipement structurant au service du développement de l'économie, de l'innovation et de l'emploi à Toulouse et, au-delà, en Occitanie. Elle accueille différentes structures dont un espace tiers-lieu géré par At Home, le Fablab Roselab, l'incubateur régional Nubbo et depuis peu, l'Agence de développement économique régionale Ad'Occ, le Microsoft Experiences Lab dédié à la transformation numérique et l'intelligence artificielle et la French Tech Toulouse tandis qu'un restaurant ouvrira ses portes en septembre. La Cité a pour vocation de développer l'intelligence collective de différents corps de métiers avec un potentiel d'accompagnement public/privé en un même lieu qui le rend très attractif et vertueux. Ce nouvel écosystème au cœur de Toulouse est le résultat d'une réflexion de dynamisation urbaine.

TEXTES ET PHOTOS :  
LYDIE LECARPENTIER



Une fois passée l'impressionnante palmeraie, la halle centrale de La Cité de 1300 m<sup>2</sup> pourra accueillir des événements publics ou privés autour des projets innovants de La Cité mais également des événements culturels tournés vers le grand public grâce à ses espaces modulables. OctoberMake, événement organisé par le Roselab, pourrait accueillir, si les règles sanitaires le permettent, entre 300 et 1500 makers.

**Transport aérien.** Après avoir connu l'an dernier une baisse d'activité sans précédent, une reprise progressive du trafic aérien se profile. Pour conforter ce retour à la normale, la plateforme toulousaine a adopté un plan stratégique à cinq ans.

## Avec Care, l'aéroport voit « la lumière au bout du tunnel »

**T**ourner définitivement la page sur 2020, une année horribile, marquée par une baisse de plus de 80 % du trafic aérien, c'est en substance ce que compte faire l'aéroport de Toulouse-Blagnac (ATB) en changeant d'identité visuelle. La plateforme abandonne le bleu ciel et outre mer de son ancien logo vieux de 20 ans pour un emblème plus coloré, plus épuré – représentant « une flèche pointant vers l'avant, une dérive d'avion ou une aile volante », c'est selon – mais surtout « plus dynamique », assure Philippe Crébassa, président du directoire d'ATB.

Ce nouvel affichage, qui devrait peu à peu gagner toute la plateforme jusqu'au site internet d'ATB, n'est cependant que le premier étage de la fusée censée lui permettre de reconquérir ses marchés. En effet, l'entreprise dont le capital est détenu à hauteur de 49,99 % par Eiffage depuis fin 2019 – le reste étant réparti entre la CCI de Toulouse (25 %) et les collectivités locales (Région, Département et Toulouse Métropole) –, vient d'adopter un nouveau plan stratégique à cinq ans dévoilé le 20 mai par Philippe Crébassa et Christian Cassayre, président du conseil de surveillance d'ATB.

### UN NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE EN QUATRE AXES

Dénoté Care, pour « conquérir avec audace pour rebondir ensemble », ce plan stratégique 2021-2025 a été élaboré durant l'année 2020, « une période très particulière », observe Christian Cassayre. Car détaille-t-il, « alors que les crises précédentes – le 11 septembre, la crise financière ou le Sras – avaient été suivies d'un rétablissement rapide du trafic aérien, cette fois-ci, nous prévoyons un rétablissement sur plusieurs années, avec un retour au trafic nominal probablement en 2024 ou 2025 ». Un retour à la normale cependant en plusieurs phases car, ajoute-t-il, si « l'an dernier, les congés d'été ou de fin d'année ont montré que le trafic peut se

rétablir rapidement pour ce qui est du voyage de loisirs et d'affinité, nous nous attendons, de fait, à un choc plus marqué pour le trafic affaires, avec des politiques de voyage d'entreprise qui vont être modifiées compte tenu de la crise que nous venons de traverser et des habitudes ou des comportements individuels qui vont changer avec les réunions à distance, même si ces changements ne sont que partiels. »

Selon le président du conseil de surveillance d'ATB, cette reprise du trafic se fera, par ailleurs, sur la base d'un « dialogue renforcé avec les compagnies et un changement durable de l'attente des voyageurs en termes de conditions sanitaires. » Cette crise que traversent tous les aéroports a également mis en évidence « un besoin accru de robustesse financière de nos structures dont l'économie demeure fragile si elle est trop dépendante des seuls revenus aéronautiques », ajoute Christian Cassayre. L'aérien, comme bien d'autres, est par ailleurs en prise avec « cette vague de transformation des économies, à la fois digitale et écologique, vague qui a été amplifiée par la crise. Notre secteur, précise également le président du conseil de surveillance – et ATB en particulier – entend prendre toute sa place dans cette mutation créatrice de valeur mais qui constitue aussi une attente forte de nos parties prenantes. Nous ne pourrions toutefois y participer que si nous sommes financièrement solides. Mutations technologiques, environnementales et sanitaires, attentes fortes des compagnies aériennes et des passagers et robustesse financière, c'est dans ce triptyque que s'inscrit notre ambition stratégique », conclut-il.

Pour partir à la reconquête des compagnies aériennes et des passagers, la plateforme aéroportuaire entend ainsi s'appuyer sur une offre « plus compétitive et plus partenariale en jouant sur une meilleure efficacité et une meilleure flexibilité de nos infrastructures, de



Christian Cassayre (à droite), président du conseil de surveillance d'ATB, et Philippe Crébassa (à gauche), président du directoire, ont dévoilé le jeudi 20 mai le nouveau plan stratégique à cinq ans de l'aéroport.

nos services et de nos processus d'exploitation, en fidélisant nos passagers affaires et en allant à la reconquête de tous les passagers par des services plus personnalisés tout en regagnant leur confiance et en leur redonnant envie de voyager », précise de son côté Philippe Crébassa. S'agissant d'une part très importante de son trafic, ATB entend ainsi chouchouter les voyageurs d'affaires qui ne bénéficieront plus seulement désormais d'un coupe-file mais d'un circuit dédié pour le passage des contrôles de sécurité, manière de leur faire gagner du temps et du confort.

### NOUVEAUX RELAIS DE CROISSANCE

Au-delà de cet enjeu majeur, ATB cherche également à développer de nouveaux revenus, la crise ayant particulièrement démontré la fragilité de l'activité aéroportuaire. « Pour cela, nous allons jouer à la fois sur notre marché primitif, les services aéroportuares, et sur de nouveaux relais de croissance », précise le président du directoire. Cela signifie : renforcer la connectivité et l'attractivité à la fois sur la zone de chalandise de l'aéroport et sur l'import (l'arrivée de voyageurs de l'extérieur; NDLR). L'ambition est de faire d'ATB, « un lieu de destination et non plus seulement un lieu de passage », précise le président du directoire. Il s'agit aussi, poursuit-il, « de développer les revenus commerciaux sur tous les types de clientèle, de développer les

revenus immobiliers, ce que nous avons commencé à faire à travers la diversification de nos activités, mais aussi de sécuriser les revenus sur le parc existant. »

Illustration de cette volonté de diversification, déjà entamée avec la construction de l'hôtel quatre étoiles à proximité des pistes dont la gestion a été confiée à NH Group ou encore les halls de peinture loués à Sabena Technics, ATB a livré en avril, au nord de la plateforme, des locaux d'activités à Barry Controls, filiale du groupe Hutchinson, spécialisée dans la réalisation de produits d'étalement pour l'industrie aéronautique et l'automobile. ATB pilote également la construction, sur la zone du Ritouret, d'une halle logistique de 3 000 m<sup>2</sup> pour l'expressiste Fedex qui devrait être livrée cet automne. Il faut cependant probablement aller chercher d'autres marchés immobiliers que ceux liés au transport aérien », ajoute Philippe Crébassa.

Il s'agit enfin, selon le président du directoire d'ATB, d'« imaginer de nouvelles formes de revenus innovants qui n'existent pas aujourd'hui. » L'équipe dirigeante travaille ainsi « sur le champ de la culture et des grands événements. Nous allons aussi probablement travailler sur la réutilisation d'espaces sous-utilisés, notamment nos parkings. Nous avons enfin une expertise dans le domaine aéroportuaire que nous pourrions mettre à profit

pour d'autres aéroports », ajoute Philippe Crébassa.

Le nouveau plan stratégique d'ATB fait également une large place aux enjeux de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Sur le plan environnemental, « nous avons plusieurs défis à relever, détaille ainsi Philippe Crébassa : d'abord celui des nuisances sonores mais aussi un défi plus global sur l'utilisation de nos ressources naturelles et la gestion de nos déchets. » Une station de distribution d'hydrogène, développée par la société Hypport, sera ainsi livrée en fin d'année. Elle permettra à quatre bus de rouler au H<sub>2</sub>, à la fois côté pistes et côté ville, pour la desserte des parkings. Engagée depuis plusieurs années dans une démarche de certification (Airport Carbon Accreditation), la plateforme prévoit également d'être neutre en carbone dès 2021.

Toujours dans le cadre de sa politique RSE, ATB entend également « structurer et renforcer les actions que nous menons déjà, que ce soit dans les domaines du sport, de la culture, de l'insertion professionnelle, de l'éducation, au travers d'une politique sociétale qui sera pilotée par un comité », précise Philippe Crébassa.

Le dirigeant veut enfin profiter de cette crise pour faire évoluer « le modèle d'entreprise » d'ATB. « Elle nous offre l'occasion d'en sortir plus affûtés. Nous allons donc poursuivre notre réorganisation, travailler sur nos process internes, aller vers beaucoup plus de digitalisation, et continuer de faire évoluer nos savoir-faire et nos savoir-être pour aller davantage vers une culture entrepreneuriale », confirme-t-il.

### ATB ET L'AGENCE D'ATTRACTIVITÉ PARTENAIRES

ATB et l'Agence d'attractivité de Toulouse Métropole ont signé ce 20 mai un partenariat pour renforcer l'attractivité touristique et économique. Des actions conjointes seront menées sur les trois prochaines années pour promouvoir la destination auprès des touristes, des voyageurs d'affaires et des organisateurs de grands événements. En outre, l'Agence d'attractivité et ATB partageront leurs données et étudieront la possibilité d'un espace d'accueil touristique à l'aéroport.

### 66 DESTINATIONS DESSERVIES

Côté trafic, si le premier trimestre 2021 est dans la lignée de l'année 2020 avec une baisse de 81 % par rapport au niveau enregistré en 2019, le mois de mai paraît mieux orienté. Les contraintes sanitaires se desserrant dans certains pays d'Europe et du Maghreb à l'approche des congés de mi-année, l'ACI (Airport Council International) table pour l'été sur un trafic de l'ordre de 30 à 40 % du niveau d'avant crise.

De son côté, le président du directoire d'ATB, qui attendait l'avènement « d'un cadre homogène européen pour permettre la reprise du trafic », vient d'obtenir satisfaction, les États membres de l'Union européenne ayant ce 20 mai approuvé la création d'un pass sanitaire européen pour faciliter les voyages cet été. De bon augure pour la plateforme toulousaine qui table sur une embellie du trafic au cours des prochains mois grâce à un programme de desserte ambitieux. 66 destinations seront ainsi desservies au départ de Toulouse, dont 48 internationales de juin à octobre, grâce à 25 compagnies aériennes dont une petite nouvelle : Binter Canarias.

À noter que pour faciliter le choix des voyageurs, ATB a fait appel à une start-up montpelliéraine, Génération voyage, pour délivrer sur le site de l'aéroport des informations sur les conditions sanitaires en vigueur dans chacune de ces destinations. Le site, qui fait intégralement peau neuve, propose également une application de travel match pour ceux qui manqueraient d'inspiration...

AGNÈS BERGON

## Agenda

### 1<sup>RE</sup> CONVENTION D'AFFAIRES DÉDIÉE À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET AUX INNOVATIONS PAR LES DATA, DU 1<sup>ER</sup> AU 3 JUIN

Initialement prévue en novembre 2020 au Meett de Toulouse et reportée en raison de la

crise sanitaire, Future Intelligence, la première convention d'affaires dédiée à l'IA et aux innovations par les Data, se déroulera du 1<sup>er</sup> au 3 juin prochain, en 100 % digital. Elle réunira, durant trois jours, des experts, industriels et chercheurs de nombreux domaines d'activité (aéronautique, défense, mobilité, santé, éducation, spatial,

robotique, services et cybersécurité), pour échanger et explorer les dernières tendances de l'IA et des Data. Cédric Villani, député et mathématicien, participera à cette première édition. Au sommaire de cette première édition : 13 conférences animées par des intervenants de renommée internationale dont Laurence

Devillers, professeur en IA au CNRS, Guillaume Poupard, directeur général de l'ANSSI, Emmanuel Chiva, directeur de l'Agence d'Innovation de la Défense ou Pierre-Yves Oudeyer, directeur de recherches à l'INRIA ; 13 tables rondes ; des ateliers ; une exposition virtuelle ; et des rencontres BtoB. Future Intelligence

est coorganisée par Aerospace Valley, Aniti (Artificial and Natural Intelligence Toulouse Institute), Ad'Occ (l'agence de développement économique de la Région Occitanie), Advanced Business Events, l'IANP (Intelligence Artificielle Nouvelles Puissances) et Occitanie Data. Inscription sur <https://futureintelligence.tech/>

# Opinions

JEAN-PAUL CRENN, fondateur de Vuca Strategy, cabinet conseil en stratégie

## Il n'y a rien d'innovant dans la vague de l'innovation

L'innovation est présentée comme la solution absolue à tout problème, qu'il soit sociétal ou économique. Pourtant, il n'existe aucune méthode efficace pour innover. L'innovation serait-elle de l'ordre de la magie ? Ou y aurait-il tromperie sur la marchandise ? L'objectif de l'innovation est d'inventer de meilleures façons de satisfaire les besoins du client. Cela signifie que, selon cette théorie, pour assurer le futur de l'activité de l'entreprise, l'innovation doit satisfaire de façon plus efficace les besoins du consommateur.

Mais cet objectif n'est-il pas celui du « marketing » depuis près d'un siècle ?

Ou alors « l'innovation » est-elle radicalement différente de ce qu'on nomme de façon convenue « l'orientation client », qui guide tous les processus du développement-produit depuis plus de 40 ans ?

Les enthousiastes de l'innovation clament qu'elle est actuellement la clef du succès. La vérité est, cependant, que le succès des entreprises a été et est toujours dû à des développements de produits ou de services qui répon-

dent le mieux aux besoins des consommateurs. Et ceci pourrait, en effet, être désigné par le terme « Innovation ». Mais dans ce cas, l'innovation a toujours été un facteur clef dans le succès d'une organisation.

Bien avant que les professeurs Vijay Govindarajan et Robert N. Anthony publient leurs ouvrages (*Reverse Innovation, The Three Box Solution, Think Big...*) et présentent l'innovation comme si elle était un nouveau mantra, Peter Drucker avait lui aussi défini l'entrepreneuriat en termes d'innovation et soutenu que sans elle les entreprises déclinaient et c'était en... 1985 !

Alors, pourquoi autant de bruit ? Pourquoi maintenant ?

Des entreprises comme Colgate-Palmolive ou Unilever ont démontré leur capacité à innover sans cesse sur des produits de consommation courante au cours des 70 dernières années.

Amazon, Facebook, Google ou Apple, de leur côté, n'ont pas « innové » de façon particulière en termes de technologie. Google et Facebook sont d'ailleurs deux exemples d'incapacité à innover.

Tout cela amène à une question centrale : comment nomme-t-on

ce processus qui consiste à proposer au marché une offre continuellement supérieure ?

Innovation ? Développement produit orienté client ? Marketing, ainsi qu'il est pratiqué depuis des décennies ? L'innovation est-elle une nouvelle théorie ou une nouvelle approche de la stratégie ou quoi que ce soit qui aille au-delà du principe cardinal de satisfaire les besoins clients, raison d'être de toute activité entrepreneuriale ?

Pourtant les professeurs Govindarajan et Anthony ne paraissent pas suggérer qu'ils font du neuf avec du vieux.

Leurs ouvrages respectifs suggèrent, tout au contraire, que leurs auteurs considèrent que l'innovation doit accéder au statut de théorie de la stratégie.

Leurs livres et approches théoriques auraient-ils fait l'objet d'un tel battage médiatique si, au lieu d'innovation, ils avaient utilisé une terminologie plus classique telle que « orientation client » ou « marketing » ?

Mais le plus ennuyeux avec cette « innovation », quoi qu'en disent ses thuriféraires, est le suivant : Il n'existe pas de méthode connue pour innover.

La dualité analytique/créative de l'innovation n'est toujours pas résolue car il faut que les entreprises trouvent l'étincelle de l'innovation en elles et il n'y a pas de méthode éprouvée pour cela – si ce n'est théorique.

Il nous faut maintenant aborder l'une des escroqueries intellectuelles les plus diffusées. Il s'agit de la pensée « out of the box » (thinking outside the box) comme outil de création de l'innovation. Cette théorie part du principe que d'un esprit cloisonné ne peuvent sortir que des idées étonnantes. Il s'agit alors de « libérer » son esprit et de penser en dehors du cadre convenu. Cette expression que je qualifie de « romantique » a créé autant de buzz - et de dégâts ou du moins de désillusions - que le terme « innovation ».

Tout comme pour cette dernière, aucune preuve tangible n'a été donnée quant à ses résultats.

Il n'y a donc rien d'innovant dans la vague de l'Innovation puisqu'il n'existe pas de méthode pour innover. Mieux vaut se concentrer, avec humilité, à peaufiner son marketing et son orientation client.

Humilité, serait-ce ce terme qui dérange tant ?



### La vie en jaune

Une nouvelle étape du déconfinement a permis la réouverture des terrasses, des musées, des cinémas et des commerces jugés non-essentiels. Aussitôt pris d'assaut par des consommateurs assoiffés ou auxquels le shopping semble avoir beaucoup manqué. On n'a pas le temps de s'en réjouir que déjà dans les conversations de comptoir pointe à nouveau une inquiétude. Non pas, celle liée à une quatrième vague – l'ouverture très large de la vaccination début juin, devrait, espérons-le, nous en préserver. La peur qui pointe n'est pas verte, contrairement à l'expression familière, mais jaune. La liberté d'aller et de venir enfin retrouvée – dans la limite du couvre-feu, beaucoup redoutent une nouvelle flambée de colère et le retour dans les rues des Gilets jaunes. Un phénomène qui a inspiré un historien et un économiste qui ont ensemble cartographié tous les mouvements sociaux depuis deux siècles. En France, les deux universitaires ont recensé quelque... 10 000 révoltes populaires dont le maître mot est... en cinq lettres?... Impôt. De quoi remettre nos craintes en perspective.

A. B.

édito

## le regard de Faro

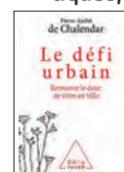
### COVID : LES VACCINS ONT FAIT 9 NOUVEAUX MILLIARDAIRES



### Vient de paraître

#### LE DÉFI URBAIN PAR PIERRE-ANDRÉ DE CHALENDAR, CHEZ ODILE JACOB

La ville qui paraissait hier séduisante, sophistiquée, lieu de tous les possibles, a cédé la place dans nos imaginaires à la ville tentaculaire, oppressante, polluée, sale, voire dangereuse avec la diffusion des épidémies. Alors comment faire renaître le désir de ville ? Que faut-il transformer pour qu'elle redevienne un



objet amical aux hommes et à l'environnement ? Convaincu du nouvel avenir de la ville, Pierre-André de Chalendar propose avec ce livre de redéfinir un modèle urbain qui favorise l'inclusion sociale et inscrit tout projet innovant dans une logique participative, véritable signature de la « ville durable ». Un modèle où la nature et la ville ne s'opposent plus, où les mobilités sont fluides et décarbonées ; et où les bâtiments, durables et performants, apportent confort et santé, et répondent aux aspirations, renforcées par la crise sanitaire, à vivre mieux, ensemble. « Les villes sont nos centres culturels et économiques les plus dynamiques, mais elles sont aujourd'hui confrontées à une série de problèmes complexes. Le défi urbain nous aide à imaginer comment elles peuvent changer et se développer, et devenir des lieux plus verts, plus sains et plus prospères pour tous », explique de son côté Michael Bloomberg, qui a été maire de New York de 2002 à 2013.

**Droit social.** La publication de l'index égalité professionnelle s'ajoute à la liste des obligations sociales depuis 2020. Et cette année, le décret du 11 mars 2021 renforce encore les obligations des employeurs. Décryptage par Virginie Hoscheid-Maugard et Sandra Moucadel, respectivement expert-comptable et responsable du Pôle social chez Walter France.

## De nouvelles obligations pour l'index sur l'égalité professionnelle

Pour la deuxième année consécutive, les employeurs de plus de 50 salariés (et jusqu'à 250 salariés) devaient déclarer leur index égalité professionnelle 2020 auprès de l'administration et sur leur site Internet avant le 1<sup>er</sup> mars 2021. Si l'entreprise n'a pas de site Internet, l'index est porté à la connaissance des salariés par tout moyen. D'après l'analyse des scores 2020, la note moyenne est de 85 points/100, contre 84 points en 2019, soit une très légère amélioration. Les deux indicateurs pour lesquels les résultats sont les plus pénalisants sont celui portant sur le nombre de femmes augmentées après leur retour de congé maternité (pour 13 % des entreprises) et celui relatif à la parité dans les dix plus hautes rémunérations de l'entreprise (pour 43 % des entreprises). 2 % seulement des entreprises ayant déclaré leur index pour 2020 ont atteint un score de 100 % : autant dire que la marge de manœuvre est très large !

### EN 2021, LES INDICATEURS DOIVENT ÊTRE PUBLIÉS SUR LE SITE INTERNET

En plus du score obtenu, que les entreprises ont dû afficher au plus tard le 1<sup>er</sup> mai sur leur site Internet, les notes obtenues pour chacun des indicateurs devront être affichées de manière visible et lisible sur le site Internet le 1<sup>er</sup> juin 2021 au plus tard. Ces résultats doivent être consultables sur le site Internet de l'entreprise au moins jusqu'à la publication du nouvel index l'année suivante.

### DES MESURES SUPPLÉMENTAIRES POUR LES ENTREPRISES AYANT OBTENU DES AIDES COVID



Virginie Hoscheid-Maugard et Sandra Moucadel, respectivement expert-comptable et responsable du pôle social chez Walter France.



À compter de 2022, une mesure supplémentaire s'impose aux entreprises qui ont bénéficié des crédits du Plan de relance et qui ont obtenu un résultat d'index inférieur à 75 points. En effet, elles devront publier les objectifs de progression ainsi que les mesures de correction et de rattrapage salarial. Les objectifs de progression doivent obligatoirement être déterminés pour chaque indicateur dont la note maximale n'a pas été atteinte. La publication doit intervenir au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2022. Toutefois, les entreprises concernées pourront fixer et publier des objectifs de progression et de rattrapage jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2022.

### L'INDEX NE DISPENSE PAS DE NÉGOCIER SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE !

Les employeurs de plus de 50 salariés concernés par la Négociation annuelle obligatoire (NAO), c'est-à-dire les entreprises dans lesquelles sont constituées une ou plusieurs sections syndicales représen-

tatives et où sont désignés un ou plusieurs délégués syndicaux, doivent engager des négociations tous les ans.

La négociation doit porter sur les rémunérations et sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

À travers l'accord collectif (ou, à défaut d'accord, le plan d'actions), l'employeur est tenu de prendre des mesures permettant de remédier aux inégalités constatées entre les femmes et les hommes sur les différents domaines définis par la Loi (rémunération, conditions de travail, recrutement, etc.). Ces engagements doivent être suivis selon un calendrier défini conventionnellement. À défaut de respecter ses obligations, l'employeur est sanctionnable d'une pénalité de 1 % de la masse salariale.

Index égalité femmes-hommes et Accord d'entreprise (ou plan d'actions) sur l'égalité professionnelle sont complémentaires et permettent à l'employeur de mettre en évidence les points forts de sa politique RH.

Le ministère du Travail a

### Calcul de l'index : mode d'emploi

Les modalités de calcul de l'index doivent, préalablement à sa publication, faire l'objet d'une information-consultation auprès des membres du CSE.

L'index correspond à une note sur 100, calculée à partir de quatre indicateurs communs à tous les employeurs :

- Écart de rémunération entre femmes et hommes (40 points)
- Écart de répartition des augmentations individuelles (35 points)
- Écart de répartition des promotions (uniquement sans les entreprises de plus de 250 salariés)
- Nombre de salariées ayant été augmentées à leur retour de congé maternité (15 points)
- Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations (10 points).

Selon des conditions fixées légalement, chaque indicateur est « calculable » ou non.

Pour l'indicateur d'écart de rémunération par exemple, l'effectif d'une catégorie de personnel ne peut être étudié qu'à condition que la catégorie soit formée d'au moins trois femmes et de trois hommes.

Selon la configuration de l'entreprise (répartition femmes-hommes entre les catégories), il peut être pertinent de fixer, en accord avec les membres du CSE, d'autres catégories de personnel (exemple : échelons de la grille de classification des emplois).

De plus, le résultat de cet indicateur est largement impacté par les embauches et départs en cours d'année, infléchissant la tendance dans un sens ou dans l'autre. Le changement de catégorie d'âge des personnes franchissant une décennie d'une année à l'autre n'est pas non plus sans effet sur la moyenne des salaires et peut donc créer des écarts importants impactant le score.

Par conséquent, en fonction de la composition de l'effectif, les conditions peuvent ne pas être remplies sur un voire plusieurs indicateurs, auquel cas l'employeur est tout de même tenu de déclarer à l'administration sa situation.

Par ailleurs, si la note obtenue est inférieure à 75, l'employeur est tenu de mettre en place des actions correctives, sous le contrôle de l'Inspection du travail. Les mesures de correction et de rattrapage salarial doivent être menées dans un délai de trois ans pour éviter une pénalité pouvant aller jusqu'à 1 % de la masse salariale.

Il est précisé que les objectifs de progression fixés par l'entreprise doivent être déterminés pour chaque indicateur pour lequel la note maximale n'a pas été atteinte.

déployé un dispositif d'assistance (sessions de formation, classes virtuelles, nomination de référents/agents des Dreetes (Directions régionales de l'éco-

nomie, de l'emploi, du travail et des solidarités, ex-Directe) pour accompagner les employeurs et prendre des mesures correctives le cas échéant.

## regard



### UNE VIE BONNE

Se soucie-t-on encore d'avoir une vie bonne au sens antique, moral et philosophique du terme ? Ces mots ont été dévoyés par des époques matérialistes, des visions étriquées de jouisseur et des incarnations égotistes de profiteurs. La vie bonne, qui ne se confond pas (sans lui être étrangère) avec le bonheur et encore moins avec la réussite matérielle, est un phare que personne ne devrait perdre de vue. Il nous faut enseigner cette exigence élégante, remède pour chacun et solution collective, au cœur d'une société en souffrance.

THIERRY CARRÈRE  
AVOCAT À TOULOUSE,  
ANCIEN BÂTONNIER

## Actualité

### INSPECTION DU TRAVAIL : BILAN D'ACTIVITÉ 2020 ET PERSPECTIVES 2021

En 2020, l'activité de l'Inspection du travail a été fortement impactée par la crise sanitaire. Plus de 264 000 interventions ont ainsi été réalisées l'an passé (contre 300 000 en 2019), dont près de 64 000 dédiées à la mise en œuvre des mesures sanitaires et plus de 8 900 contrôles relatifs à l'activité partielle. Ces interventions ont concerné plus de 3,2 millions de salariés au total. 66 % ont concerné une TPE ou PME (moins de 250 salariés), 29 % le BTP, 14 % le commerce et 17 % l'industrie. 147 000 lettres d'observations ont été rédigées, ainsi que plus de 4 000 procès-verbaux, plus de 4 600 mises en demeure et près de 4 900 arrêts de chantier ou d'activité.

**Formalités.** Un guichet électronique unique remplace les centres de formalités des entreprises (CFE).

## Les CFE passent au tout numérique

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, un guichet électronique unique géré par l'Inpi permet d'effectuer toutes les formalités de création d'entreprise, de modification ou de cessation d'activité : www.guichet-entreprises.fr.

Ce guichet électronique deviendra obligatoire en 2023.

Il remplace les différents réseaux des CFE sans pour

autant se substituer aux organismes destinataires, seuls compétents pour apprécier la régularité des déclarations (greffe du tribunal de commerce, service des impôts, Urssaf, etc.). Le guichet est gratuit mais les formalités demeurent payantes.

Le guichet unique électronique permet d'effectuer toutes les demandes d'immatricu-

lation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au registre spécial des agents commerciaux, les déclarations d'existence au service des impôts et d'affiliation à l'Urssaf, les changements de nom, d'enseigne, de dénomination ou de dirigeants, les transferts de siège social, les déclarations de cessation temporaire ou définitive d'activité, etc. L'ac-

cusé de réception comprend la notification du numéro unique d'identification de l'entreprise Siren.

Le guichet unique permet également d'effectuer les déclarations des bénéficiaires effectifs des sociétés, les déclarations du statut du conjoint du chef d'entreprise, et les demandes d'affectation du patrimoine des EIRL.

Les déclarations sont signées numériquement, par signature électronique avancée conforme au certificat eIDAS ou pour les déclarations de création d'entreprise, par signature électronique simple.

Les pièces doivent également être communiquées par voie électronique. Lorsqu'un original sur papier est exigé (acte notarié, acte sous signa-

ture privée), la copie numérisée doit être complétée par le dépôt de l'original à l'organisme concerné.

Le dépôt des documents comptables (comptes annuels, rapport du commissaire aux comptes...) continue d'être effectué dans les conditions actuelles.

Décret 2021-300 du 18 mars 2021

**Droit fiscal.** La déclaration sociale des indépendants (DSI) est supprimée et remplacée par une rubrique spécifique de la déclaration fiscale des revenus 2042. Ces nouvelles modalités permettent également de valider le bénéfice des mesures de réduction des cotisations sociales prises dans le cadre de la crise sanitaire.

## Cotisations sociales des indépendants : les nouveautés

La déclaration sociale des indépendants (DSI), destinée au calcul des cotisations sociales personnelles des travailleurs indépendants, est supprimée à compter des revenus 2020.

Cette déclaration est désormais remplacée par une rubrique spécifique de la déclaration fiscale des revenus 2042 C PRO.

Ces nouvelles modalités s'appliquent pour la première fois aux revenus de 2020 à déclarer en mai/juin 2021 avec la déclaration 2042.

La déclaration spécifique aux cotisations sociales doit être effectuée même si le contribuable n'est pas imposable ou si le revenu professionnel est nul ou déficitaire.

La déclaration fiscale 2042 C PRO doit obligatoirement être effectuée par voie dématérialisée sur le site [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr). Le défaut de déclaration dématérialisée entraîne une majoration de 0,2 % du montant des sommes autrement déclarées.

En cas de cessation d'activité indépendante en 2020 ou en 2021, les indépendants reçoivent de l'Urssaf un imprimé spécifique pour la déclaration de leurs revenus en vue du calcul des cotisations sociales.

Les informations ainsi déclarées sont alors transmises par

l'administration fiscale aux organismes sociaux (Urssaf, Cnav-PL). Elles permettent à l'Urssaf de calculer définitivement les cotisations sociales personnelles dues au titre de 2020. L'Urssaf calculera ainsi la régularisation des cotisations de 2020 et l'ajustement des cotisations provisionnelles de 2021 (calculées sur le revenu de 2019 puis recalculées sur la base du revenu définitif de 2020).

L'Urssaf pourra également établir le montant des premières échéances provisionnelles des cotisations de 2021.

Ces nouvelles modalités de déclaration concernent tous les travailleurs indépendants (à l'exception des micro-entrepreneurs qui relèvent du régime micro-social).

Sont également concernés les gérants majoritaires de Sarl et Searl, les gérants associés des Eurl, les associés de SCP, SNC et SCM.

### MODALITÉS DE CALCUL DES COTISATIONS

Rappelons que les cotisations sociales personnelles des travailleurs indépendants sont calculées sur une base nette (comme pour les salariés).

L'assiette des cotisations est donc constituée par le revenu professionnel fiscalement imposable dont on déduit un



montant estimé des cotisations sociales personnelles versées. Le montant approximatif de ces cotisations peut être calculé à partir de leur résultat fiscal net au moyen d'un simulateur sur le site [mon-entreprise.fr](http://mon-entreprise.fr).

### RÉDUCTIONS DES COTISATIONS

Les travailleurs indépendants ayant bénéficié d'une réduction de cotisations dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19 doivent également remplir une déclaration d'éligibilité figurant dans la déclaration 2042 C PRO. Elle est accessible en cochant la rubrique « DSBE/DSBF ».

Cette déclaration permet d'attester que les conditions pour bénéficier des réductions sont satisfaites (secteur d'ac-

tivité éligible, fermeture administrative, baisse de chiffre d'affaires...).

Cette déclaration est une condition nécessaire pour bénéficier des réductions de cotisations sociales.

### RAPPEL DES MESURES DE RÉDUCTION

Deux mesures exceptionnelles de réduction des cotisations des indépendants sont intervenues.

Elles concernent les travailleurs indépendants dont l'activité principale relève des secteurs S1, S1 bis ou S2. Il doit s'agir de l'activité principale réellement exercée, quel que soit le code APE de l'entreprise.

- Première mesure de réduction (loi 2020-935)

Une première réduction des

cotisations dues au titre de 2020 s'est chiffrée à 2 400 € pour les secteurs S1 et S1 bis et à 1 800 € pour le secteur S2 (troisième loi de finances rectificative pour 2020, 2020-935).

Pour le secteur S1, aucune condition de perte de chiffre d'affaires n'est imposée.

Pour le secteur S1 bis, le chiffre d'affaires doit avoir subi une baisse d'au moins 80 % durant la période comprise entre le 15 mars et le 15 mai 2020.

Pour le secteur S2, l'activité doit avoir été interrompue en application du décret 2020-293 du 23 mars 2020 ou avoir fait l'objet d'une interdiction.

- Seconde mesure de réduction (loi 2020-1576)

La seconde mesure de réduction, égale à 600 € par mois, a été instituée pour les mois d'octobre 2020 à mars 2021 (loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 n° 2020-1576, décret 2021-430). Cette seconde réduction s'impute en priorité sur les cotisations sociales définitives dues pour 2020 (calculées en 2021 sur la base des revenus de 2020). L'éventuel reliquat de réduction s'imputera sur les cotisations sociales définitives de 2021, calculées sur les revenus de 2021, à déclarer en 2022.

La seconde réduction con-

cerne les travailleurs indépendants des secteurs S1 et S1 bis ayant fait l'objet d'une mesure d'interdiction d'accueil du public, ou ayant subi une baisse de leur chiffre d'affaires d'au moins 50 % par rapport à 2019, ou encore, correspondant au moins à 15 % du chiffre d'affaires de l'année 2019.

Pour le secteur S1, une condition supplémentaire est posée pour le mois d'octobre 2020 : exercer dans une zone où des mesures de couvre-feu se sont appliquées avant le 30 octobre 2020.

Pour le secteur S2, la réduction s'applique aux cotisations des mois de novembre 2020 et de février à mars 2021, à condition que l'entreprise ait fait l'objet pour chacun de ces mois, d'une mesure d'interdiction affectant de manière prépondérante la poursuite de l'activité.

### MANDATAIRES SOCIAUX

Les mandataires sociaux ont pu bénéficier d'une première réduction forfaitaire de 2 400 € dans les secteurs S1 et S1 bis et de 1 800 € dans le secteur S2.

La seconde réduction se chiffre à 600 € par mois.

Loi 2019-1446 du 24 décembre 2019 Décret 2021-430 du 12 avril 2021

**Droit des sociétés.** Plusieurs décisions de jurisprudence viennent de préciser son statut.

## Actualité de la société holding animatrice

Une société holding animatrice est une société qui, outre la gestion d'un portefeuille de participations, participe activement à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de ses filiales et rend, le cas échéant et à titre purement interne, des services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers et immobiliers.

Une société holding animatrice est considérée comme exerçant une activité commerciale, à condition que son activité d'animation soit prépondérante.

Elle peut alors bénéficier à ce titre des mécanismes patrimoniaux tels que le pacte Dutreuil ou la réduction d'IR pour souscription au

capital des PME.

Des jurisprudences ont apporté des précisions sur la notion de holding animatrice.

### PRÉPONDÉRANCE DE L'ACTIVITÉ D'ANIMATION

L'activité d'animation de groupe constitue l'activité principale lorsque la valeur vénale, au jour du fait générateur de l'imposition, des titres des filiales détenus par la société holding représente plus de la moitié de son actif total.

### PREUVE DE L'ANIMATION

• Convention d'animation  
Une convention d'animation est insuffisante pour rapporter à elle seule la preuve du rôle d'animation effective

d'une société holding.

Il faut apporter la preuve que la société holding participe activement à la conduite de la politique du groupe ainsi qu'au contrôle des filiales.

• Périmètre de consolidation

Une société non incluse dans le périmètre de consolidation du groupe (obligation de dépôt des comptes consolidés) implique néces-

sairement qu'elle ne puisse être ni l'animateur, ni l'animateur conjoint, du groupe.

• Qui est concerné ?

Les sociétés holding animatrices.

• Quelle est la date d'entrée en vigueur ?

Application immédiate.  
Pour en savoir plus : Cass. com. 14 octobre 2020 n° 18-17955 ; CA Lyon 24 novembre 2020 n° 19/03679 ; CA Paris 28 septembre 2020 n° 19/09773.



1, Boulevard des Récollets, CS 97802,  
31078 Toulouse Cedex 4 – Le Belvédère.  
Tél. 05 61 14 71 60 – [www.oec-occitanie.org](http://www.oec-occitanie.org)

## Actualité

### « LE MONDE D'APRÈS DEVRA ÊTRE UN MONDE DE DROIT »

Les présidents et responsables des sept organisations représentant la profession d'avocats dans les pays du G7 (Royaume-Uni, USA, Canada, Japon, France, Allemagne et Italie) se sont réunis le lundi 17 mai en visioconférence. Cette réunion intervient avant le Sommet des chefs d'État et de gouvernement du G7 présidé par le Royaume-Uni et qui aura lieu du 11 au 13 juin 2021 à Cornwall (UK). La volonté commune du G7 des Avocats est de faire entendre une voix forte une profession qui représente 1800 000 avocats des pays membres. À cette occasion, deux résolutions communes ont été adoptées. La première porte sur le changement climatique, la régulation de l'IA, et la relance économique des cabinets d'avocats ; la seconde sur la défense des avocats en danger. Le président du Conseil national des Barreaux (CNB), Jérôme Gauvaudan, a rappelé à cette occasion que : « les avocats de tous les pays peuvent porter la parole des libertés. Le dépassement de la crise sanitaire passe par le droit et donc par l'avocat. Nous sommes des acteurs incontournables, avec les gouvernements, du retour à la normale de nos systèmes juridiques et judiciaires. »

Le G7 des Avocats est une initiative du CNB. Il s'est réuni pour la première fois les 11 et 12 juillet 2019 à Paris.

en bref

# La Gazette du Midi

## INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Suivant l'Arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 16 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au millimètre colonne des annonces légales de La Gazette du Midi est fixé pour l'année 2020, à :  
- 1,78 € hors taxe le millimètre/colonne pour les départements de La Haute-Garonne (31) et du Tarn-et-Garonne (82)

Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 01.01.2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur [actulegales.fr](http://actulegales.fr)



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos collègues appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réseau Hebdo Eco.

### Adjudications

#### SELARL ALMUZARA-MUNCK

Avocats associés  
50 rue Alsace Lorraine - 31000 TOULOUSE  
Tél. : 05.34.33.21.47 - Télécopie : 05.61.38.40.43

#### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A la barre du Tribunal Judiciaire de Toulouse  
Palais de Justice, 2 allées Jules Guesde  
LE JEUDI 1er JUILLET 2021 A 14 H 00  
IMMEUBLE SITUE A TOULOUSE (31500)  
Un appartement de type 4 d'une superficie de 80,62 m2  
Dans un ensemble immobilier en copropriété  
Situé 1 rue de Beaucaire et 40 chemin d'Amouroux  
Cadastré Section 833 AM N°184 et 833 AM N°188  
Lots de copropriété n°2076 (appartement), 1025 (garage) et 1026 (garage)  
Mise à prix : 80.000,00 €

Le cahier des conditions de la vente n°21/00048 peut être consulté au Greffe de Madame le Juge de l'Exécution statuant en matière de saisie immobilière du Tribunal Judiciaire de TOULOUSE, aux jours et heures prévus à cet effet ou au cabinet de l'avocat poursuivant SELARL ALMUZARA-MUNCK - Avocat, 50, rue d'Alsace-Lorraine à TOULOUSE (31000).  
Visite : LUNDI 14 JUIN 2021 DE 11H00 A 12H00.  
Seuls les Avocats au Barreau de TOULOUSE peuvent soutenir les enchères.

Fait à TOULOUSE, le 11 mai 2021,  
Maître Nicolas MUNCK,  
Avocat associé de la SELARL ALMUZARA-MUNCK,  
114699

Avocat signé.



#### Société CABINET MERCIE

Avocats associés au barreau de TOULOUSE  
29 rue de Metz à TOULOUSE  
Tél. : 05.34.45.54.01  
Avocat postulant

#### SCP JOLY - CUTURI AVOCATS DYNAMIS EUROPE (ADE)

Avocats associés au barreau de BORDEAUX, y demeurant  
27 rue Boudet - Tél. : 05.57.14.46.40 Avocat Plaidant

#### A VENDRE AUX ENCHERES PUBLIQUES

#### LE JEUDI 1ER JUILLET 2021 À 14 HEURES

Au Palais de Justice de TOULOUSE 2, Allées Jules Guesde  
**APPARTEMENT T2**  
A TOULOUSE, 11 rue Emile Pelletier

#### MISE A PRIX : 30.000 €EUROS

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Tribunal Judiciaire aux jours et heures prévus à cet effet, RG n° 21/00030, sur RDV uniquement (lundi-mardi de 14h à 16h30, ou au Cabinet MERCIE Avocat poursuivant (sur RDV).  
Fait à TOULOUSE, le 19 mai 2021,  
114784

Maître Catherine BENOIDT-VERLINDE, Avocat signé.

## La Gazette Du Midi

L'HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO

Journal hebdomadaire régional habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales dans les départements de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne.

EURL au capital de 14 356,50 €  
RCS 560 800 385 B

Société du groupe ForumEco.  
Siège social : 48, allées Jean Jaurès - 31000 Toulouse  
Adresse postale : BP 11209 - 31012 Toulouse cedex 6

Bureaux ouverts :  
du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, le vendredi de 9 h à 12 h  
Tél : 05 34 41 34 00 - Télécopie : 05 61 62 40 18  
[annoncelegale.gazm@forumeco.com](mailto:annoncelegale.gazm@forumeco.com)  
[www.forumeco.fr](http://www.forumeco.fr)

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et Directeur de la publication : Michel GUYOMARD

Rédactrice en chef : Agnès Bergon

Parution le lundi

Prix du numéro : 1 € - Abonnement annuel : 40 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres

Poligon Pla de l'Estany s/n — 17181 Aiguaviva Girona (Espagne)

Dépôt légal à parution.

Numéro ISSN : 1771-4923

Numéro de commission paritaire : 0326 I 80634

#### SELARL LEVI - EGEA - LEVI

Avocats Associés au Barreau de Tarn et Garonne  
20 rue Michelet - 82000 MONTAUBAN  
Tél. : 05.63.63.03.21 - Fax : 05.63.63.25.90 - Email : [cabinettegea@gmail.com](mailto:cabinettegea@gmail.com)

#### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTAUBAN  
LE JEUDI 18 MARS 2021 à 9 HEURES

D'une construction à usage de hangar avec terrain atenant situé au Lieudit Combourieux à MONTPEZAT DE QUERCY, (82), cadastrés :  
Section ZL, n° 266 pour une contenance de 2 ha 55 a 80 ca ;  
Section ZL, n° 273 pour une contenance de 0 ha 47 a 55 ca.

#### MISE A PRIX : 36.500 €EUROS

Sur les poursuites POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE de TARN ET GARONNE, situé 30 Avenue de Danemark, B.P. 60636 - 82080 MONTAUBAN, agissant poursuites et diligences du Directeur Départemental des Finances Publiques et du Directeur Général des Finances Publiques

Ayant pour avocats la SELARL LEVI - EGEA - LEVI demeurant 20 rue Michelet - 82000 MONTAUBAN.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de Tarn et Garonne.  
Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé au greffe du JUGE DE L'EXECUTION du TRIBUNAL JUDICIAIRE de MONTAUBAN, et peuvent être consultées audit Greffe et au Cabinet de la SELARL LEVI-EGEA-LEVI.

Pour les visites, s'adresser à :  
SCP TREMOULET - CASTAGNER, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES, 20 rue Michelet - 82000 MONTAUBAN - 05.63.63.04.62.  
114803

III Annonces légales

# Toutes les annonces légales de votre département sur [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr)

## Procédures adaptées

  
**COMMUNE DE LAGARDELLE SUR LEZE**

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE CONTRACTANTE : Commune de LAGARDELLE SUR LEZE (31870).  
MODE DE PASSATION CHOISI : Procédure adaptée, article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.  
NATURE DU MARCHE : Marché de travaux voirie/réseau - Lot unique.  
OBJET : Aménagement d'une liaison douce Rue du Pont de Mont Merly (RD74), sur 180 mètres linéaires avec reprise du réseau pluvial et plateau traversant.  
RETRAIT DES DOSSIERS : SARL PLAN 31 sise 13 ter, chemin du Chapitre, zone Thibaud - 31100 TOULOUSE - Tél. : 05.61.43.95.25 - Courriel : plan31@wanadoo.fr  
Dossier de consultation retiré au frais de l'entreprise  
OU dossier à télécharger sur le site internet de la mairie par le lien suivant : <https://www.lagardellesurleze.fr>  
OU dossier à télécharger sur le site MarchésOnline par le lien suivant : <https://marchesonline.achatpublic.com>  
RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES : Christian FONT, chargé urbanisme/travaux - Mairie de LAGARDELLE SUR LEZE - Tél. : 05.62.11.59.85 - Courriel : christianfont@orange.fr  
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS : Didier DUPUY, Directeur des services, Mairie de LAGARDELLE SUR LEZE - 05.62.11.59.87 - Courriel : didier-lagardelle@orange.fr  
CRITERES D'ATTRIBUTION : Valeur technique de l'offre : 60 % - Prix : 40 %.  
DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Mercredi 9 juin 2021 à 12 heures.  
DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE PUBLICATION : Jeudi 20 mai 2021.  
DATE DE DEBUT DES TRAVAUX SOUHAITEE : Lundi 6 septembre 2021.  
114804

## Ventes de logements Haute-Garonne

  
**Toulouse métropole HABITAT**  
OPH de la Métropole toulousaine

**Vend à Toulouse (31300) 2-4 PLACE RAYMOND GRIMAUD**  
Appartement T2 de 48,11 m² au RdC, 1 chambre, jardin privatif, 1 place de parking dans la résidence. CLASSE ENERGIE : D - CLASSE CLIMAT : E, Réf. 183050, charges estimées à 1.127 €/an, taxe foncière : 766 €, copropriété de 60 lots, procédure en cours : non  
Prix parking inclus : 107.700 €  
Sous réserve de libération effective des lieux et de priorité conformément aux dispositions de l'article L443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux. Visite sur rendez-vous. Remise des offres d'achat par e-mail au plus tard le 27/06/2021 et selon les dispositions consultables sur <https://www.quadralf.fr/pub-vacants>  
Contact : QUADRAL TRANSACTIONS Pascal POMIES / 06.86.97.69.92 / pascal.pomies@quadralf.fr  
114791

**La Gazette du Midi**  
L'ANNUAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPES FINANCIERS  
MIDI-PYRÉNÉES

**Confiez-nous vos annonces légales !**

  
**SUMI PERSONNALISÉ PAR NOTRE ÉQUIPE**

  
**PUBLICATION DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS DE FRANCE**

  
**ATTESTATION DE PARUTION ET FACTURE IMMÉDIATES**

  
**RELECTURE SYSTÉMATIQUE**

  
**DEVIS RAPIDE**

  
**SÉCURITÉ JURIDIQUE OPTIMUM**

Avec vous depuis 1831

Envoyez vos annonces par mail à [annoncelegale.gazm@forumeco.com](mailto:annoncelegale.gazm@forumeco.com)  
Renseignements au 05 34 41 34 00

## Haute Garonne

### VENTE CESSION

### ATTRIBUTION D'APPORTS



**Thierry GELY, Isabelle LEBREUX et Claire PONSOLE**  
Notaires associés  
22 allée d'Etigny  
31110 BAGNERES DE LUCHON  
Etude annexée à 31440 CIERP-GAUD

### "LA LUGE"

Suivant acte reçu par Maître Thierry GELY, le 28 avril 2021, enregistré à SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT, le 07/05/2021, Dossier 2021 00017810, Référence 3104P61 2021 N 01402.

La Société dénommée ALIX, société à responsabilité limitée au capital de 7.000,00 €, dont le siège est à SAINT AVENTIN (31110), lieu-dit Superbagnères, identifiée au SIREN sous le numéro 504 101 585 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE.

A cédé à la Société dénommée LISA, société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à BAGNERES DE LUCHON (31110), 12 impasse de la Treille, identifiée au SIREN sous le numéro 880 008 271 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE.

Un fonds de commerce de restaurant sis à Superbagnères 31110 SAINT AVENTIN, connu sous le nom commercial "LA LUGE", et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds cédé à compter du jour de la signature de l'acte. Il en a eu la jouissance dès avant ce jour par sa qualité de locataire-gérant.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 70.000,00 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 50.000,00 € et au matériel pour 20.000,00 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.  
114744

### "KOSS" / "LA MANUFACTURE"

### Avis de cession de fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 6 mai 2021, enregistré au SIE de Toulouse, Référence 3104P61 2021 A 02776, le 11 mai 2021, la société "Koss", société à responsabilité limitée, au capital de 10.000 €, 19 place Saint Georges, 31000 TOULOUSE, Numéro 512 426 453 RCS TOULOUSE, a cédé à la Société "La Manufacture", société par actions simplifiée au capital de 9.375 €, ayant son siège social 20 Place Saint Georges, 31000 TOULOUSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 509 885 943 RCS TOULOUSE, un fonds de commerce de salon de thé, glacier, petite restauration sur place, rapide et non élaborée, sis et exploité 19 place Saint Georges, 31000 TOULOUSE, au prix de 400.000 €.

Entrée en jouissance au 6 mai 2021. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales au Cabinet Athemys Avocats, prise en la personne de Maître Éric Dardenne, sis à Toulouse (31000) 27 rue de Metz.  
114790 Pour avis.

### GERANCE

### FIN DE GERANCE

### PENELOPE / PENELOPE L'AGENCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/12/2020,

la société PENELOPE, SAS au capital de 402.000 € dont le siège est à PARIS (75009), 52 rue Taitbout identifiée au système SIREN sous le numéro R.C.S. PARIS 712 052 141.

A confié en location-gérance à la société PENELOPE L'AGENCE, SAS au capital de 100.000 €, dont le siège est à PARIS (75009), 52 rue Taitbout identifiée au système SIREN sous le numéro R.C.S. PARIS 824 539 183.

Son fonds de commerce d'activités d'accueil exploité à

— PARIS (75009), 52 rue Taitbout ;

— UNION (31240), 18 rue du Lac Bleu ;

— NANTES (44000), 1 allée Baco ;

— ORLEANS (45000), 8 bis rue du Grenier à Sel ;

— LILLE (59000), 5 rue des Tours ;

— SAINT PIERRE (69800), 7 place Berthe Morisot ;

— GUYANCOURT (78280), 39 boulevard Vauban ;

— STRASBOURG (67100), 11 rue de la Durance ;

— AIX EN PROVENCE (13856 CEDEX), Europarc de Pichauray - 1330, rue Guillibert de la Lauzière - BP 7.

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2021 pour se terminer le 31/12/2023.

Il pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties aux présentes à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de 6 mois.  
114808

### CONSTITUTION

### DE SOCIETE

### MOBILE EXPERT 31

### Avis de constitution

Par acte SSP en date du 10/05/2021, il a été constitué une Société par actions simplifiée à associé unique  
DENOMINATION : MOBILE EXPERT 31. CAPITAL SOCIAL : 1.000 €. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de TOULOUSE. EXERCICE SOCIAL : 1/01 au 31/12. OBJET SOCIAL : La vente, réparation, dépannage de téléphonie mobile et système internet, accès internet, vente accessoires de téléphonie mobile et d'ordinateurs pour les entreprises et les particuliers, vente et pose de matériel de vidéo surveillance, de systèmes d'alarme et de domotique pour les professionnels et les particuliers, transfert d'argent, l'achat, la vente en gros, demi-gros et au détail, import-export de tous les produits manufacturés, des articles de bazar, de téléphonie, cadeaux, maroquinerie, chaussures, habillement, accessoires de mode, de tous les produits réglementés. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement. SIEGE SOCIAL : 11 avenue Saint-Exupéry - 31400 TOULOUSE. PRESIDENT : M. Nurul ISLAM, né le 12/05/1978 à SYLHET (Bangladesh) de nationalité bangladaise, demeurant 21 rue de Toulon, Appt. 68 - 31400 TOULOUSE. CESSIONS ET TRANSMISSION DES ACTIONS : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.  
114759 Pour avis.

**SAS SLATKIN AVOCAT**  
940 avenue Eole, Tecnosud II  
66100 PERPIGNAN

### BVH

Société civile immobilière  
au capital de 100 Euros  
Siège social :  
Lieu dit Putier  
31310 MONTBRUN BOCAGE  
R.C.S. Toulouse

### Constitution

Par acte sous seing privé en date du 9 mai 2021 à LE FOSSET, il a été constitué pour une durée de 99 ans une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : BVH. SIEGE SOCIAL : Lieu dit Putier - 31310 MONTBRUN BOCAGE.

OBJET SOCIAL : Acquisition de tout immeuble bâti ou non et de tout autre bien immobilier, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble bâti ou non et tout autre bien immobilier.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise à agrément par un ou plusieurs associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

GERANCE :

— Madame Huyul-Bä LEGUEN épouse BRAZES, demeurant 13 avenue de l'ancienne gare, appt.2 - 09130 LE FOSSAT ;

— Monsieur Joan BRAZES, demeurant 13 avenue de l'ancienne gare, appt.2 - 09130 LE FOSSAT ;

— Madame Estelle BERTAUD épouse VAN HILLE, demeurant 13 avenue de l'ancienne gare, appt.10 - 09130 LE FOSSAT ;

— Monsieur Marc VAN HILLE, demeurant 13 avenue de l'ancienne gare, appt.10 - 09130 LE FOSSAT.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de TOULOUSE.  
114762 Pour avis : La gérance.

### LAUNOIS ROCA

Association d'Avocats  
61 allée du Comminges  
31770 COLOMIERS

### STT ETANCHEITE

### Avis de constitution

Il a été constitué, une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : STT ETANCHEITE

SIEGE : 97 rue des Fontaines, Apt C108 - 31300 TOULOUSE.

DUREE : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au R.C.S.

CAPITAL : 1.500 € divisé en 150 actions de 10 € chacune, constitué par des apports en numéraire.

OBJET SOCIAL : Tous travaux d'étanchéité de toiture terrasse (isolation thermique, imperméabilisation, protection d'étanchéité) en neuf ou rénovation.

PRESIDENT : Monsieur Farès DIBANE, demeurant 97 rue des Fontaines, Apt C108 - 31300 TOULOUSE.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des actions.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit à une voix.

La société sera immatriculée au R.C.S. de TOULOUSE.  
114780

### EPARGNE OCCITANIE

Rectificatif à l'annonce parue le 17/05/2021 dans la Gazette du midi du 31, n° 8782 concernant la société EPARGNE OCCITANIE, dont le siège social est sis 2 rue Jean Giono - 31130 BALMA en cours d'immatriculation, lire en sus que dans l'acte SSP à TOULOUSE du 27/04/2021, il a été nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire FCN, société anonyme au capital de 10.758.176 € situé 45 rue des Moissons, B.P. 40428 - 51065 REIMS CEDEX, immatriculée au R.C.S. de REIMS (337 080 089).  
114751 Pour avis et mention.

**INSERTIONS :  
DERNIER DELAI VENDREDI 12 HEURES**

Toutes les annonces légales de votre département sur [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr)

## Haute Garonne



**SELARL ESPAGNO et Associés**  
Notaires associés  
à MURET (Haute-Garonne)  
56 avenue Jacques Douzans

## TY RKB

## Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Marie Clémence VELLAS - de LANNURIEN, Notaire Associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « ESPAGNO et Associés », titulaire :

— D'un Office Notarial situé à MURET (Haute-Garonne), 56 avenue Jacques Douzans ;

— Et d'un Office Notarial situé à TOULOUSE (Haute-Garonne), 3 boulevard Maréchal Leclerc ;

Exerçant en l'office Notarial de MURET, le 17 mai 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

LA SOCIÉTÉ A POUR OBJET : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

LA DENOMINATION SOCIALE EST : Ty RKB.

LE SIEGE SOCIAL EST FIXE A : NOE (31410), 47 chemin du gaillard du port.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

LE CAPITAL SOCIAL EST FIXE A LA SOMME DE : 5.100 €.

APPORTS : 1. En numéraire : 50 € par M. Kevyn ALLAIN et 50 € par M. Benjamin ALLAIN ; 2. En nature effectué par M. Renan ALLAIN : la pleine propriété d'une dépendance à rénover avec terrain attenant située sur la commune de BELZ (56550), Lieudit Kerlivo, cadastrée A 1482, A 1484 et A 1485 pour une contenance totale de 10a 99ca, évaluée 5.000 €.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

LES GERANTS DE LA SOCIÉTÉ SONT : M. Renan Lucien Marie ALLAIN, époux de Mme Christelle Sonia CHERE, demeurant à NOE (31410), 47 chemin du Gaillard du Port, M. Kevyn Michel Victor ALLAIN, époux de Mme Léopoldine Anne Berthe Thérèse FOULON, demeurant à SAINT CYR L'ECOLE (78210), 1A promenade des Anges et M. Benjamin Clément Michel ALLAIN, demeurant à VILLE D'AVRAY (92410), 30 rue de Versailles.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE.

114770 Pour avis : Le Notaire.

## CABINET MAÎTRISE

Par acte SSP du 20/05/2021, il a été constitué une SARL à associé unique dénommée : Cabinet Maîtrise. SIEGE SOCIAL : 4 impasse petit coquelicot - 31320 CASTANET TOLOSAN. CAPITAL : 5.000 € en numéraire divisé en 100 parts de 50 € entièrement libérées. OBJET : Maîtrise d'oeuvre, conseil et accompagnement en conception et réalisation pour le particulier, les promoteurs, les investisseurs privés et cabinets d'expertises de maison neuve, extension, surélévation, réhabilitation ou rénovation de bâtiments et maison ; Assistance à maîtrise d'ouvrage ; Mission d'Ordonnement, Pilotage et Coordination. DUREE : 99 ans. DATE DE CLOTURE : 30 septembre. GERANT ASSOCIE UNIQUE : David VAYASSE, 4 impasse petit Coquelicot - 31320 CASTANET TOLOSAN. IMMATRICULATION : Au R.C.S. de TOULOUSE. 114753

## ROOX STUDIO

Suite à l'annonce parue dans La Gazette du Midi n° 8782 du 17/05/21, il convenait de lire : DIRECTEUR GENERAL : M.ROSA Alexandre au lieu de : DIRECTEUR ADMINISTRATIF : M.ROSA Alexandre. 114769

## ALS &amp; DECO

Société par actions simplifiée au capital de 1.500 Euros  
Siège social :  
41 rue de la Découverte  
31676 LABEGE

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CARCASSONNE du 7 mai 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société par actions simplifiée.

DENOMINATION SOCIALE : ALS & DECO.

CAPITAL : 1.500 €.  
SIEGE SOCIAL : 41 rue de la Découverte - 31676 LABEGE.

OBJET SOCIAL :  
— à titre principal : toutes activités de peintre en Bâtiment ;

— à titre secondaire : toutes activités de rénovation, d'entretien et d'aménagement de bâtiments.

DUREE : 99 ans.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Monsieur Nicolas DEL PRADO, né le 15 janvier 1964 à MADRID, demeurant 5 chemin du Mouna - 11800 BADENS.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE. 114706

## CAVE MR PÉPIN

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10.000 Euros  
Siège social :  
8 place Arnaud Bernard  
31000 TOULOUSE

Aux termes d'un acte SSP en date à TOULOUSE du 17 mai 2021, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : Cave Mr Pépin. FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU).

SIEGE SOCIAL : 8 place Arnaud Bernard - 31000 TOULOUSE. DUREE : 99 ans. CAPITAL SOCIAL : 10.000 € divisé en 10.000 actions de 1 € de nominal chacune, souscrites et libérées par l'actionnaire unique fondateur.

OBJET SOCIAL : La société a pour activités principales : Toute activité de caviste vente de vins et spiritueux, charcuterie, fromages produits d'épicerie fine à consommer sur place ou à emporter, fourniture de prestations de services dans le domaine de la restauration, l'alimentation, le négoce en vin ou l'activité viticole.

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ : M. Julien CAZAUBON, domicilié à qualité de président au siège social de la société sis 8 place Arnaud Bernard - 31000 TOULOUSE, a été nommé sans limitation particulière de durée. Président, investi des pouvoirs les plus étendus pour représenter et engager la société à l'égard des tiers.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : La société est en ce jour légalement dispensée. TRANSMISSIONS DES ACTIONS : Bien que non frappées d'inaliénabilité, elles sont soumises à des clauses d'agrément et de préemption. IMMATRICULATION DE LA SOCIÉTÉ : R.C.S. de TOULOUSE. 114785

## SARL C.L.B.S.

## Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SARL C.L.B.S.  
FORME : Société à responsabilité limitée.

CAPITAL : 1.000 €.  
SIEGE SOCIAL : 69 chemin des Arnis - 31130 BALMA.

OBJET : Activité d'agence immobilière, transactions et locations immobilières.

DUREE : 99 années.

GERANCE : M. Lluís CONSUEGRA LOPEZ, demeurant 69 chemin des Arnis - 31130 BALMA.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de TOULOUSE. 114793 Pour avis.

## WIGOS VILLA SOANA

Aux termes d'un acte sous seing privé à TOULOUSE en date du 18 mai 2021, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : WIGOS VILLA SOANA. SIEGE SOCIAL : 1 rue Gabriel Péri - 31000 TOULOUSE. DUREE : 15 ans à compter de sa date d'immatriculation au R.C.S. de TOULOUSE. CAPITAL : 100 €. OBJET : L'acquisition d'un bien sis 4 rue de la République à SANNOS (95110), une opération de promotion immobilière et de marchand de biens sur le terrain ainsi acquis. EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives sur justification de son identité. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément du président. PRESIDENT POUR UNE DUREE ILLIMITÉE : Damien TRUCHARD, né le 05/01/1982 à LYON 8E, domicilié 3 impasse Las Carrerolles - 31130 BALMA. 114782

## NICOLAS FOURCADE

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1.500 Euros  
Siège :  
4 impasse des Camps de Lobit  
31860 VILLATE  
Société en cours d'immatriculation

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : Nicolas FOURCADE.

FORME : Société à responsabilité limitée à associé unique.

SIEGE SOCIAL : 4 impasse des Camps de Lobit - 31860 VILLATE.

OBJET : Pose de menuiseries et automatismes et tout type de travaux dans le bâtiment.

DUREE : 99 ans. CAPITAL : 1.500 €.

GERANCE : Monsieur FOURCADE Nicolas, demeurant à VILLATE (31860), 4 impasse des Camps de Lobit.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de TOULOUSE. 114801

## FOXX SECURITY SERVICES

FORME : SARL. DENOMINATION : FOXX SECURITY SERVICES. CAPITAL : 1.000 €. SIEGE : Helios 4, 116 route d'Espagne BAL 409 - 31100 TOULOUSE.

OBJET: Fourniture de prestations de services dans le secteur du gardiennage, de la sécurité et de la surveillance.

DUREE : 99 ans.

GERANT : Jean Charles KOUASSI, né le 17 septembre 1968 à BOUAKE (Cote d'Ivoire) de nationalité française, demeurant 1 allée de la Cote d'Or - 31770 COLOMIERS. 114807

**LAUNOIS ROCA**  
Association d'Avocats  
61 allée du Comminges  
31770 COLOMIERS

## YB AUTO31

## Avis de constitution

Il a été constitué, une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : YB Auto31.  
SIEGE : INSITU BUSINESS CENTRE, 17 avenue Didier Daurat, CS 10051 - 31702 BLAGNAC CEDEX.

DUREE : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au R.C.S.

CAPITAL : 10.000 € divisé en 1.000 actions de 10 € chacune, constitué par des apports en numéraire.

OBJET SOCIAL : Achat et revente de véhicules motorisés neufs ou usagés comprenant l'entretien et le nettoyage desdits véhicules ainsi que location de véhicules automobiles légers sans chauffeur.

PRESIDENT : Monsieur Samir YOUSSEF, demeurant 26 rue d'Auvergne - 31700 BLAGNAC.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la majorité des deux tiers des actions.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit à une voix.

La société sera immatriculée au R.C.S. de TOULOUSE. 114813

## MODIFICATION

## DE STATUTS

## BAILLY-CHASSEUR

SARL au capital de 8 003,57 €  
Siège social : RN 88 - CENTRE COMMERCIAL LECLERC LOT 16 LA BISTO  
31180 ROUFFIAC TOLOSAN  
570 804 971 RCS TOULOUSE

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15/02/2021, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité, à compter du 15/02/2021, la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme : société par actions simplifiée

Président : Mr Marc TOBELAIM demeurant à TOULOUSE (Haute Garonne) 40 rue Alsace Lorraine, né le 18/06/1940 à Mascara (ALGERIE)

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les actionnaires.

Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées. Dépôt légal au RCS de TOULOUSE. 112599 Pour insertion

## FL SERVICES

Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 euros  
Siège social : 76 Route de Paris  
31150 FENOUILLET  
RCS TOULOUSE 837 811 298

Par décision en date du 12/04/2021, l'assemblée générale ordinaire a nommé en qualité de co-gérant M. Fabrice LAPASSET, demeurant 133 Route de Montjoire 31660 BESSIERES, pour une durée illimitée, à compter du 12/04/2021. Modification sera faite au RCS. 114176 Pour avis la gérance.

## SCEA ASTRIC

SCEA ASTRIC. Capital de 2.592 €. 31290 CESSALES. RCS Toulouse 324 630 854. Par Assemblée du 15/04/2020 à effet du 31/05/2021, la gérance a été modifiée : maintenu: Philippe ASTRIC -partant : Marie-Hélène RIOUFOL-ASTRIC. 114301



## SOCIÉTÉ D'AVOCATS RAVINA-THULLIEZ-RAVINA &amp; ASSOCIÉS

10 boulevard d'Arcole, B.P. 31532  
31015 TOULOUSE CEDEX 6

## CASAT SPORT

SAS au capital de 8.000 Euros  
Siège social :  
Lieudit "SUPERBAGNERES"  
31110 SAINT AVENTIN  
R.C.S. Toulouse 420 714 370

Aux termes d'une décision de la présidente du 30 mars 2021, il a été procédé à la nomination : de Madame Julie PRADEM, née BACQUÉ, demeurant Centre Village à CIER DE LUCHON (31110), en qualité de directrice générale pour une durée indéterminée.

R.C.S. de TOULOUSE. 114756 Pour avis.

## HEO

Société à responsabilité limitée au capital de 171.500 Euros  
Siège social :  
41 chemin des Palanques Sud  
31120 PORTET SUR GARONNE  
R.C.S. Toulouse 813 248 473

Par décision du 03/05/2021, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'"Expertise en bâtiment" et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. 114587 Pour avis : La gérance.

## BLACK ARROW GROUP

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 15.000 Euros au siège social :  
8 rue de la Paix - 31250 REVEL  
R.C.S. Toulouse 842 046 831

Par AGE du 4 février 2021, avec effet du même jour, les actionnaires acceptent la démission d'Anne-Sophie BARRET de sa fonction de directrice générale. Ils nomment Mme Isabelle DELORME sise 84 chemin Savit - 31000 TOULOUSE, comme directrice générale pour une durée illimitée. 114749 Pour avis : Le président.

## SAS TAXI DINI

Société par actions simplifiée au capital de 5.000 Euros  
Siège social :  
2 quater place de Tarascon  
31220 CAZERES  
R.C.S. Toulouse 844 147 769

Par décision du 13/04/2021, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de transport public routier de personnes à l'aide d'un véhicule de moins de neuf places pour les entreprises de taxi et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. 114755 Pour avis : Le président.

## ECURIE JEAN-MICHEL CARRIE

ECURIE JEAN-MICHEL CARRIE, société à responsabilité limitée au capital de 13.000 €, siège social : 1559 route de Cornebarrieu - 31840 AUSSONNE, 797 773 959 R.C.S. TOULOUSE. Aux termes des décisions de l'associé unique du 18/01/2021 de la société ECURIE JEAN-MICHEL CARRIE, il résulte que le siège social a été transféré du 1559 route de Cornebarrieu - 31840 AUSSONNE au 59 route de Joué l'Abbé - 72460 SAVIGNE L'EVEQUE, à compter du 18/01/2021. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de TOULOUSE. 114775 Pour avis.

## SCI ORIVES

## Avis rectificatif

A l'annonce parue sur le N°8778 du 19 au 25/04/21, concernant la SCI ORIVES, il fallait lire concernant l'ancienne gérante, ligne 9 : (...) le décès de la gérante Mme ORIVES Nicole au 07/08/2020 (...). 114763 La gérance.

## SCM LAVOISIER 3

Société civile de moyens Anciennement au capital de 100 Euros Nouvellement au capital de 150 Euros  
Siège social :  
3 rue de Lavoisier - 31700 BLAGNAC  
R.C.S. Toulouse : 850 736 232 00016 - 2019 D 00908

Il résulte d'un procès-verbal de délibérations en date du 30 avril 2021, qu'à la suite de l'augmentation de capital par voie d'apport en numéraire de 50 €, Madame Hélène AGUILAR est devenue associée de la SCM LAVOISIER 3, après avoir été agréée à l'unanimité des associés. Le capital social qui a été porté de 100 € à 150 € au moyen de l'émission au pair de 50 parts sociales nouvelles sera désormais divisé en 150 parts sociales de 1 € de nominal chacune, et Madame Hélène AGUILAR a également été nommée co-gérante de la société à compter du 30 avril 2021, sans limitation particulière de durée, domiciliée à qualité 3, rue de Lavoisier - 31700 BLAGNAC. En conséquence de ce qui précède les articles VI et VII des statuts constitutifs ont été modifiés et le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de TOULOUSE. 114764

## ETABLISSEMENTS GEORGES CALMETTES ET CIE

Société anonyme au capital de 80.000 Euros  
Siège social :  
53 rue des Chalets  
31000 TOULOUSE  
R.C.S. Toulouse 426 380 580

Aux termes de la délibération de l'assemblée générale mixte en date du 5 mai 2021, il résulte que les mandats de Monsieur Mair BENDAYAN, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Michel FOURMENT, commissaire aux comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de commissaire aux comptes. 114774

## AZEMAR ET FILS

Société par actions simplifiée au capital de 272.000 Euros  
Siège social :  
88 avenue de la Marquaille  
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE  
532 098 852 R.C.S. Toulouse

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 18 mai 2021, il résulte que le siège social a été transféré au 61 avenue de la Marquaille - 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE, à compter de ce même jour.

L'article "Siège social" des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de TOULOUSE. 114776 Pour avis.

## LE RELAIS DE LA POSTE

Société par actions simplifiée au capital de 2.000 Euros  
Boulevard Bertrand Adoué  
31420 AURIGNAC  
R.C.S. de Toulouse 849 737 515

Par assemblée du 28 avril 2021, Madame Anne Hélène PICHON, Le Village - 31420 SAINT ELIX SEGLAN a été désignée en qualité de directeur général. 114778

Toutes les annonces légales de votre département sur [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr)

## Haute Garonne / Tarn et Garonne



## CABINET LANG ET ASSOCIES

Société à responsabilité limitée au capital social de 6.721.640 €uros  
Siège social :  
96 chemin de Larramet  
31170 TOURNEFEUILLE  
349 870 162 R.C.S. Toulouse

Aux termes du procès-verbal de consultation écrite des associés du 7 mai 2021, il résulte que :

— Monsieur Pierre-Yves LANG, né le 05/06/1970 à L'UNION, a démissionné de ses fonctions de co-gérant, à effet au 1<sup>er</sup> mai 2021. L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence.

— Le capital social a été augmenté de 96.460 € pour être porté de 4.625.180 € à 6.721.640 €, par voie d'apport en nature. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

ANCIENNE MENTION : CAPITAL SOCIAL : 4.625.180 €  
NOUVELLE MENTION : CAPITAL SOCIAL : 4.721.640 €  
Mention sera faite au R.C.S. de TOULOUSE.  
114830 Pour avis.

## SA POLYMEM

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 19 mai 2021, de la SA POLYMEM, société anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 175.070 €, 3 rue de l'Industrie, Zone de Vic - 31320 CASTANET TOLOSAN, R.C.S. 410 795 223, il résulte :

— Que les 697 actions de catégorie B de la société ont été converties en actions de catégorie A ; que le capital de la société est divisé en 11.480 actions d'une seule catégorie, Catégorie A et que l'article 7 des statuts a été modifié en conséquence ;

— Que M. Maïr BENDAYAN, 8 rue Reyser - 31200 TOULOUSE, a été renouvelé dans son mandat de commissaire aux comptes titulaire et que M. Michel FOURMENT, 21 boulevard Louis Sicre - 82103 CASTELSARRASIN, a été renouvelé dans son mandat de commissaire aux comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2026.  
114771 Pour avis.

## LMS

Rectificatif à l'annonce 113802 parue le 26/04/2021 concernant la société LMS : Date d'effet du transfert du siège social au 25/03/2021 (et non au 24/03/2021). Le reste est inchangé.  
114796

## FAYARD

Par AGE du 19/05/2021 la société civile immobilière FAYARD, au capital de 32.000 €, siège à TOULOUSE CEDEX (31081), ZAC Basso Cambo II, 16 av. du Dr Maurice Grynfolgel, R.C.S. TOULOUSE n° 443 967 336, a décidé : De transférer le siège social à TOULOUSE CEDEX (31081), ZAC Basso Cambo II - 14 Av du Dr Maurice Grynfolgel ; De proroger jusqu'au 6 mai 2073 la durée de la société, soit une durée de 99 ans ; De modifier son objet social pour : L'acquisition, la construction, l'administration et l'exploitation par bail de tous immeubles bâtis ou non bâtis, et de modifier les articles 2, 4 et 5 des statuts.  
114805 La gérance.

## EDDERIS

Société à responsabilité limitée au capital de 30.000 €uros  
Siège social :  
30 rue Pierre-Paul Riquet  
31000 TOULOUSE  
451 291 611 R.C.S. Toulouse

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril 2021 il a été décidé de modifier l'objet social de la société, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 pour en adapter la rédaction et y adjoindre les prestations de conduite et d'expérimentation de projets d'agroforesterie, de restauration de biodiversité, d'adaptation de variétés sylvicoles, ornementales ou aromatiques et, à titre accessoire, la commercialisation de plants et de graines. Le nouvel objet est donc :

« Toutes prestations de conseil, d'études, d'ingénierie, d'audit, de certification, de formation et de sensibilisation pour les organisations, quelque-soit leur forme ou leur secteur d'activité, dans les domaines notamment du développement durable, de l'environnement, de la RSE ou tout autre domaine lié à la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Le développement de projets d'agroforesterie, de préservation de variétés endémiques anciennes et de réintroduction de l'Arbre et des haies dans les paysages agricoles, de réintroduction et d'adaptation de variétés sylvicoles, ornementales ou aromatiques et accessoirement la commercialisation de plantations et de graines.

La conception et le déploiement de méthodes d'amélioration des niveaux de biodiversité végétale et animale, de séquestration naturelle de CO<sub>2</sub>, de restauration d'espaces naturels ou la réintroduction de friches industrielles par des méthodes de réimplantation de variétés végétales.

Toutes participations, acquisitions mobilières, immobilières ou foncières, location, prise à bail ou exploitation concourant à la réalisation de l'objet social.

Elle peut réaliser en général toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent directement ou indirectement à sa réalisation. »

L'article 3 des statuts a été modifié, en conséquence.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE.

114832 Pour avis : Le gérant.

## MIDI PYRENEES GRANULATS

Société anonyme au capital de 5.024.752 €uros  
Siège social :  
23 avenue de Larrieu  
31100 TOULOUSE  
560 800 468 R.C.S. Toulouse

Suivant procès-verbal en date du 19/01/2021, le conseil d'administration a :

— pris acte de la démission de M. Nicolas LAPORTE de ses fonctions d'administrateur et de directeur général ;

— coopté en qualité d'administrateur, M. Christophe CAMART, demeurant 4 Impasse des Saules - 44140 GENESTON ;

— nommé en qualité de directeur général, M. Christophe CAMART susnommé.

Mention sera faite au R.C.S. de TOULOUSE.  
114842

## SAP 21

Rectificatif annonce 114417 : Suite à l'annonce parue dans la Gazette du Midi Il fallait lire « SAP 21 - SAS au capital de 1 € ».  
114777

## DOUBLE HELICE

RECTIFICATIF : Additif à l'annonce du 19/04/21 concernant le transfert de siège : il convient de lire gérante au lieu de présidente.  
114789

## SAS LEGRAN IMMOBILIER

Rectificatif à l'annonce parue dans LA GAZETTE DU MIDI du 12/04/2021 concernant la SAS LEGRAN IMMOBILIER. Il y a lieu de lire :

Nommer en qualité de Pdt M Franck MARTIN, dt à BALMA (31), 4 avenue Galilée Zone d'Activité Commerciale de Balma-Gramont, en remplacement de la Sté PHYG démissionnaire à compter du 13/01/21.  
114826

## CONVOCAION



8/10 rue des 36 Ponts  
CS 84405 - 31405 TOULOUSE CEDEX 4  
Tél. : 05.62.13.15.51 - Fax : 05.61.63.18.15

## PREVALY

## Ordre du jour

PREVALY informe l'ensemble de ses adhérents que l'Assemblée Générale Ordinaire se déroulera le jeudi 24 juin 2021 à 17h à son siège social 8-10 rue des 36 Ponts - TOULOUSE à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR  
1. Rapport du Président pour l'année 2020 ;  
2. Rapport administratif et de l'activité 2020 de l'Association ;  
3. Rapport financier et du Commissaire aux Comptes ;  
4. Approbation des comptes 2020, quitus aux administrateurs et affectation des résultats ;  
5. Actualités Médico-Techniques ;  
6. Questions diverses.

Seuls les adhérents à jour de leur cotisation avant la date de la réunion et ayant confirmé par écrit leur présence à l'adresse [prevaly-ag@prevaly.fr](mailto:prevaly-ag@prevaly.fr) pourront assister à cette réunion et prendre part au vote.

Au cas où vous ne pourriez assister à cette Assemblée Générale, nous vous invitons à télécharger la formule de procuration sur notre site internet : [www.prevaly.fr](http://www.prevaly.fr)  
114750

## LA COOP MIDI-PYRÉNÉES

Le Conseil d'Administration de la société La Coop Midi-Pyrénées, informe ses sociétaires que l'Assemblée Générale Ordinaire du lundi 17 mai 2021 à 15 H 00 n'ayant pas obtenu le quorum légal, la deuxième Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le jeudi 10 juin 2021 à 17 H 30 au siège social de la Société, Centre de Gros Larrieu, 6 rue André Clou - 31100 TOULOUSE.

L'Ordre du jour est le suivant :  
— Rapport du Conseil d'Administration ;  
— Rapport du Commissaire aux Comptes ;  
— Renouvellement partiel du Conseil d'Administration ;  
— Questions diverses.  
114767 Le Conseil d'Administration.

## POURSUITE D'ACTIVITE

## PLACE DES TRAVAUX

Société à responsabilité limitée au capital de 2.000 €uros  
Siège social :  
2138 route de Plantaurel  
31860 LABARTHE SUR LEZE  
793 809 526 R.C.S. Toulouse

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2020, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.  
114697 Pour avis : La gérance.

## MY-CSPPLUS

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €uros  
Siège social :  
53 rue Louis Plana  
Appartement A45  
31500 TOULOUSE  
815 148 077 R.C.S. Toulouse

Aux termes d'une décision en date du 19 mai 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.  
114786 Pour avis : La gérance.

## DISSOLUTION

## DE SOCIETE

## SAS ZOAX

SAS ZOAX, au capital de 10.000,00 €, siège : 12 avenue Pierre Sépard - 31600 SEYSSSES, R.C.S. TOULOUSE n° 537 622 342. Par AGE du 31/03/2020 à effet du 31/03/2020, il a été décidé la dissolution anticipée amiable. LIQUIDATEUR : Hélène MIRALLES, Paguègues d'Auban - 31430 POLASTRON. siège de la liquidation : 12 avenue Pierre Sépard - 31600 SEYSSSES.  
113919

## CLOTURE

## DE LIQUIDATION

## MED-SPA RESORT LAFAYETTE

Société par actions simplifiée En liquidation au capital de 5.000 €uros  
Siège social :  
21 rue Lafayette - 31000 TOULOUSE  
817 580 533 R.C.S. Toulouse

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2021, l'assemblée générale des associés a :

— Approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31 mars 2021 ;  
— Donné quitus au liquidateur M. Christophe MANEAUD, demeurant 11 impasse Liffard - 31100 TOULOUSE et l'a déchargé de son mandat ;

— Constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 mars 2021.

Mention sera faite au R.C.S. de TOULOUSE.  
114838

## GT BUSINESS &amp; IT CONSULTING

GT Business & IT Consulting, société par actions simplifiée unipersonnelle en liquidation au capital de 5.000 €, siège social : 111 rue des Troenes Bat Renoir Appart 25 - 31200 TOULOUSE, 842 751 760 R.C.S. TOULOUSE. Par décision du 30/04/2021, l'associé unique, statuant au vu du rapport du liquidateur a :  
- approuvé les comptes de liquidation ;  
- donné quitus au liquidateur Monsieur Guillaume TONNELE, demeurant 111 rue des Troenes, Bat Renoir Appart 25 - 31200 TOULOUSE, et l'a déchargé de son mandat ;  
- décidé la répartition du produit net et de la liquidation ;  
- prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE. Mention sera faite au R.C.S. de TOULOUSE.  
114596

## BBKEL

BBKEL, sarl au capital de 7.000 €, siège social : 25 chemin des Audus - 31380 PAULHAC, R.C.S. 802 894 477 TOULOUSE. L'AGO du 14/05/2021 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme Nathalie LAGARDE, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31/03/2021. Mention en sera faite au R.C.S. de TOULOUSE.  
113917

## SAS ZOAX

SAS ZOAX au capital de 10.000,00 €, 12 avenue Pierre Sépard - 31600 SEYSSSES, R.C.S. TOULOUSE n° 537 622 342. Suivant AGE du 31/03/2020 l'assemblée générale extraordinaire des associés a approuvé et clôturé les comptes définitifs de liquidation et donne quitus à la liquidatrice au 31/03/2020. Les comptes de liquidation ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE.

La liquidatrice :  
Hélène MIRALLES.  
113920

## AVIS DIVERS



## PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE

Vente de logements sociaux vacants dans le respect de l'ordre de priorité conformément aux articles L443-11 et R443-12 du CCH ; PATRIMOINE SA Languedocienne informe que les logements suivants sont mis en vente.

Logements - Type - Surface  
Habitable - DPE - Prix de Vente  
4 rue des Roitelets - 31700 BEAUZELLE ; Apt n° 220 ; 2<sup>e</sup> étage ; cave ; chauff coll ; copro Bât E 35 lots+acc ; chges 1.768 €/an ; TFPBOM 963 €/an - T5 - 94 m<sup>2</sup> - D - 150.000 €

Pour les locataires de PATRIMOINE sa, ces logements seront destinés à leur résidence principale.

Visites et renseignements : 0684839977 ; les offres sont consultables sur le site [www.sa-patrimoine.com](http://www.sa-patrimoine.com)

Les remises des offres d'achat se font par écrit avant le 20 juin 2021 à l'adresse : PATRIMOINE SA Languedocienne - Agence Commerciale, 5 place de la Pergola, CS 77711 - 31077 TOULOUSE CEDEX 4 ou par e-mail sur [Contact.vente-hlm@sa-patrimoine.com](mailto:Contact.vente-hlm@sa-patrimoine.com)  
114837

## AVIS

## ADMINISTRATIF

## PREFECTURE DE LA HAUTE GARONNE

## Extrait d'une décision de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Réunie le 12 mai 2021, la CDAC de la Haute-Garonne a émis une décision favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale, présentée par la SNC Estancarbon (Av. les Carboyères - 31800 ESTANCARBON), pour l'extension d'un ensemble commercial (bâtiment B : création par transfert d'un magasin Noz de 1.612 m<sup>2</sup> + 1 cellule existante ex-Delko de 550 m<sup>2</sup> / bâtiment A : 2 cellules existantes de 533 m<sup>2</sup>) visant à atteindre 2.145 m<sup>2</sup> de surface de vente (ZA Europa - 31800 LANDORTHE).

Fait à Toulouse, le 12 mai 2021  
Pour le préfet et par délégation, le sous-préfet de Muret, secrétaire générale adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement commercial  
114768 Signé : Cécile LENGLET.

## PREFET DE LA HAUTE GARONNE

## Extrait d'un avis de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Réunie le 12 mai 2021, la CDAC de la Haute-Garonne a émis un avis favorable à la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale, présentée par la SA FIDOLIS 2019 (11 allée des mousquetaires, Parc de Tréville - 91078 BONDOUFLE CEDEX), pour l'extension d'un ensemble commercial (création d'un magasin Roady de 204,5 m<sup>2</sup>), visant à atteindre 4.314,5 m<sup>2</sup> de surface de vente (centre commercial Val Dancelle, Avenue de la Dancelle - 31240 SAINT JEAN).

Fait à TOULOUSE, le 12 mai 2021,  
Pour le préfet et par délégation, le sous-préfet de Muret, secrétaire générale adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement commercial  
114765 Signé : Cécile LENGLET.

## PREFET DE LA HAUTE GARONNE

## Extrait d'un avis de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Réunie le 12 mai 2021, la CDAC de la Haute-Garonne a émis un avis favorable à la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale, présentée par la SCI Botiga (43 chemin de Bel Air - 31220 CAZERES), pour l'extension d'un ensemble commercial (création d'un SoBio de 571,13 m<sup>2</sup> + 12.603,50 m<sup>2</sup> existant) visant à atteindre 13.174,63 m<sup>2</sup> de surface de vente (ZA les Portes du Gers - 31470 FONSORBES).

Fait à Toulouse, le 12 mai 2021  
Pour le préfet et par délégation, le sous-préfet de Muret, secrétaire générale adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement commercial  
114766 Signé : Cécile LENGLET.

## Tarn et Garonne

## CONSTITUTION

## DE SOCIETE

## LES PINS 2

Suivant ASSP du 30/04/2021, il a été constitué la société civile immobilière suivante :

DENOMINATION SOCIALE : LES PINS 2.

CAPITAL : 1.000 €.  
SIEGE SOCIAL : C/o Roudie, ZI Nord, 4 rue Joseph Marie Jacquard - 82000 MONTAUBAN.

OBJET : L'achat, l'aménagement, la construction, l'administration, la vente ou la location de tout bien immobilier, bâti ou non, ou de tout bien de même nature.

CESSION D' ACTIONS : Libre entre associés.

DUREE DE VIE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de MONTAUBAN.

GERANT : Monsieur Mathieu ROUDIE, 1 chemin de Tartaloché - 31180 ROFFIAC TOLOSAN.  
114814

**ABONNEMENTS : TEL. : 05.34.41.88.01**

Toutes les annonces légales de votre département sur [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr)

## Tarn et Garonne

Etude de Maîtres  
François CHABOSSON  
et Christophe MASSIPNotaires associés  
à MONTAUBAN (Tarn et Garonne)  
68 avenue Charles de Gaulle

## SCI MIVA

## Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Christophe MASSIP, Notaire à MONTAUBAN, 68 avenue Charles de Gaulle, le 3 mai 2021, enregistré au SIE de MONTAUBAN, 82000, le 11/05/2021, Dossier 2021 00022214, référence 8204P01 2021 N°004050, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et du décret numéro 78-704 du 3/07/1978.

LA DENOMINATION SOCIALE EST : SCI MIVA.

LE SIEGE SOCIAL EST FIXE A : MONTAUBAN (82000), 3715 route du Fau.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

LA SOCIETE A POUR OBJET : — La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés ; — L'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles ; — La construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte, - la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination ; — L'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux ; — L'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire, destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société ; — Toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social et ce, par voie de caution hypothécaire ; — Et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société ; La société peut, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.

LE CAPITAL SOCIAL EST FIXE A LA SOMME DE : Six cents Euros (600,00 €). Il est divisé en cent vingt (120) parts sociales de cinq Euros (5,00 €) chacune. Ces parts sont numérotées de un (1) à cent vingt (120) inclusivement et attribuées de la façon suivante : 1. Monsieur Stéphane SOUEDAN : Soixante (60) parts sociales en pleine propriété, Numérotées de 1 à 60 inclusivement. 2. Madame Danielle SOUEDAN : Soixante (60) parts sociales en pleine propriété, numérotées de 61 à 120 inclusivement.

LES APPORTS EN NUMERAIRE SUIVANTS SONT EFFECTUES, SAVOIR : 1. Apport par Monsieur Stéphane SOUEDAN : Une somme de trois cents Euros (300,00 €). 2. Apport par Madame Danielle GARDELLE épouse SOUEDAN : Une somme de trois cents Euros (300,00 €).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

LES GERANTS DE LA SOCIETE SONT : 1. Monsieur Stéphane SOUEDAN, ophtalmologiste, demeurant à MONTAUBAN (82000), 3715 route du Fau.

Né à DAKAR (SENEGAL) le 7 octobre 1949 ; 2. Madame Danielle Andrée GARDELLE, pharmacienne, demeurant à MONTAUBAN (82000), 3715 route du Fau.

Née à LAVAUR (81500) le 10 avril 1952.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTAUBAN.

114773 Pour avis : Le Notaire.

Office notarial SELARL  
Florent PAREILLEUXNotaires associés  
à MONTPEZAT DE QUERCY  
(Tarn et Garonne)  
11 boulevard des Fossés

## SCI ELCHAGPA

## Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Florent PAREILLEUX, à MONTPEZAT DE QUERCY (Tarn et Garonne), 11 boulevard des Fossés, le 11 mai 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

LA SOCIETE A POUR OBJET : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

LA DENOMINATION SOCIALE EST : SCI ELCHAGPA.

LE SIEGE SOCIAL EST FIXE A : MONTPEZAT DE QUERCY (82270), 625 chemin des Oliviers.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

LE CAPITAL SOCIAL EST FIXE A LA SOMME DE : Mille Euros (1.000,00 €).

Les apports sont numéraires.

CESSION DES PARTS : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

EXERCICE SOCIAL : Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

Le gérant est Monsieur Patrick CAPMAS, demeurant à MONTPEZAT DE QUERCY, 625 chemin des Oliviers.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTAUBAN (Tarn et Garonne).  
114781 Pour avis : Le Notaire.

## SCI GORAL-CARO

Par acte SSP du 14/05/2021, il a été constituée une SCI dénommée SCI GORAL-CARO.

SIEGE SOCIAL : 520 chemin des Reys - 82410 SAINT ETIENNE DE TULMONT.

CAPITAL SOCIAL : 600.000 €.

APPORTS : M. Philippe GORAL-CARO apporte la somme de 300.000 € ; Mme Brigitte GORAL-CARO apporte la somme de 300.000 €.

OBJET : l'acquisition en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la détention en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

GERANCE : M. Philippe GORAL-CARO et Mme Brigitte GORAL-CARO, née SEGUOLA, demeurant 22 chemin de Substantion - 34170 CASTELNAU LE LEZ.

CESSION DE PARTS : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de MONTAUBAN.  
114746

DCP  
CONSTRUCTIONSociété à responsabilité limitée  
au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
252 chemin de l'Eglise de Gasseras  
82000 MONTAUBAN

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTAUBAN du 30 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.

DENOMINATION SOCIALE : DCP CONSTRUCTION.

SIEGE SOCIAL : 252 chemin de l'Eglise de Gasseras - 82000 MONTAUBAN.

OBJET SOCIAL : Travaux de maçonnerie générale, gros oeuvre de bâtiment, charpente, carrelage, petits travaux de bricolage complémentaires aux activités du bâtiment.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

GERANCE : Monsieur Paulo Alexandre DA CUNHA FECHAS, demeurant 252 chemin de l'Eglise de Gasseras - 82000 MONTAUBAN, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTAUBAN.  
114757 Pour avis : La gérance.

## VENTE CESSION

## ATTRIBUTION D'APPORTS

M. MARTEL/  
MARTEL  
ENVIRONNEMENT

Cession de fonds de commerce - Erratum :

Dans l'avis paru dans les annonces légales de la GAZETTE DU MIDI département du 82 n° 8774 en date du 22/03/2021, il a été mentionné par erreur que le prix de la cession était de 35.000 €. Il fallait plutôt lire : 30.000 €.  
114470 Pour avis : La gérance.

## MODIFICATION

## DE STATUTS

## SCI "SOPHIL"

SCI "SOPHIL", 31 promenade JB MARTY, Résidence Cap St Louis A3 - 34200 SETE, Montpellier 853 733 939. Aux termes d'une AGE en date du 12/03/2021, il a été décidé : De transférer le siège social : ANCIEN SIEGE : 31 promenade JB MARTY Résidence Cap Saint Louis A3 - 34200 SETE. NOUVEAU SIEGE : Ancien Presbytère, Le Bourg - 82190 TOUFFAILLES. La société a pour activité l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tout immeuble et bien immobilier. LA DUREE : 99 ans. GERANT : M. FABRE Philippe, 31 promenade JB MARTY Résidence Cap Saint Louis A3 - 34200 SETE. A compter du 12/03/2021. T.C.S. MAUTAUBAN.  
114783

## ISO PLAC

ISO PLAC, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, siège social : 27 impasse Maurice Utrillo - 82000 MONTAUBAN, 877 664 151 R.C.S. MONTAUBAN. Aux termes de décisions en date au siège social du 29/04/2021, l'associé unique a décidé, à compter rétroactivement du 04/01/2021, de transférer le siège social et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts : ANCIENNE MENTION : « 27 impasse Maurice Utrillo - 82000 MONTAUBAN ». NOUVELLE MENTION : « 239 avenue du Danemark - 82000 MONTAUBAN ». 114802 Pour avis : Le président.

EARL GARRIGUES  
BRUNOExploitation Agricole  
à Responsabilité Limitée  
Au capital social de 45 800 euros  
Siège social : "Lariaque"  
82160 LACAPPELLE-LIVRON  
511 494 262 R.C.S. MONTAUBAN

Aux termes de l'AGE en date du 10/04/21, les associés ont adopté les résolutions suivantes :

— Transformation de l'EARL GARRIGUES BRUNO en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun reconnu sous la dénomination GAEC DE LARIAQUE.

— Durée : 50 ans à compter de l'immatriculation au RCS de MONTAUBAN.

— M. Bruno GARRIGUES domicilié à Lariaque 82160 LACAPPELLE-LIVRON a été confirmé dans ses fonctions de gérant.

— Mme Marion GARRIGUES domiciliée à Saint Peyronis 82160 LACAPPELLE-LIVRON a été nommée gérante pour une durée indéterminée.

Le GAEC DE LARIAQUE a été agréé par arrêté préfectoral le 26 février 2021 sous le n° 821179.

114148 Pour avis : La gérance.

## ALTECOMA

Société civile immobilière  
Siège social :  
20 rue Léon Brun  
82100 CASTELSARRASIN  
R.C.S. Montauban 397 533 175Changement  
de siège social

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2021, il a été décidé le transfert du siège social de la société à l'adresse suivante : 31 boulevard de la République - 82100 CASTELSARRASIN.

114827 Pour avis : Le gérant.

## FUSARI BATIMENT

SARL au capital de 200 Euros  
Siège social :  
Lieu-dit Peyrepis  
82230 GENE BRIERES  
R.C.S. Montauban : 880 354 394Changement  
du siège social

Aux termes de résolutions unanimes des associés en date du 15 mai 2021.

L'article 4 - Siège social, des statuts est modifié comme il suit.

Premier alinéa des statuts de la société.

ANCIENNE MENTION : 260 le Bourg Lotissement Elie Rachel Delmas Igt 3 - 82230 GENE BRIERES.

NOUVELLE MENTION : Lieu-dit Peyrepis - 82230 GENE BRIERES.

114747 Pour avis : Le gérant.

## CLOTURE POUR

## INSUFFISANCE D'ACTIF

Le tribunal de commerce de MONTAUBAN, par jugement du 11/05/2021 a prononcé la clôture pour insuffisance d'actifs des opérations de liquidation judiciaire de :

Dénomination :

EXO PARCS JARDINS

Nom : EXO PARCS JARDINS (SARL).

Forme - capital : Société à responsabilité limitée - 1.000,00.

Adresse : 2169 avenue du Quercy - 82400 VALENCE.

R.C.S. MONTAUBAN B 520 325 606 - 2010 B 92.

Si non inscrit au R.C.S. : 520 325 606.

Activité : Conception, création,

entretien de parcs et jardins,

aménagement d'espaces publics.

Jugement initial : 09/05/2012.

114816 Le Greffier : M<sup>e</sup> CRAPOULET.

Le tribunal de commerce de MONTAUBAN, par jugement du 11/05/2021 a prononcé la clôture pour insuffisance d'actifs des opérations de liquidation judiciaire de :

Nom :

STOLL

Django, Eugene, Francis

Forme - capital : 0,00.

Adresse : 460 chemin Barryroux - 82800 NÈGREPELISSE.

R.C.S. MONTAUBAN.

Si non inscrit au R.C.S.

Activité : Peinture, façades.

Jugement initial : 10/11/2020.

114817 Le Greffier : M<sup>e</sup> CRAPOULET.

Le tribunal de commerce de MONTAUBAN, par jugement du 11/05/2021 a prononcé la clôture pour insuffisance d'actifs des opérations de liquidation judiciaire de :

Dénomination :

MOJITO IN BEER

Nom : MOJITO IN BEER (SAS).

Forme - capital : Société par actions simplifiée - 1.000,00.

Adresse : 88 Grand, Rue Sapiac - 82000 MONTAUBAN.

R.C.S. MONTAUBAN B 844 581 199 - 2018 B 662.

Si non inscrit au R.C.S. : 844 581 199.

Activité : Débit de boissons, licence Iv, et restauration sur place et à emporter.

Jugement initial : 10/11/2020.

114819 Le Greffier : M<sup>e</sup> CRAPOULET.

Le tribunal de commerce de MONTAUBAN, par jugement du 11/05/2021 a prononcé la clôture pour insuffisance d'actifs des opérations de liquidation judiciaire de :

Dénomination :

A FLEUR D'EAU

Nom : A FLEUR D'EAU (SARL)

Enseigne : SPA "A FLEUR D'EAU".

Forme - capital : Société à responsabilité limitée - 10.000,00.

Adresse : 2615 C route de Vignamaud - 82000 MONTAUBAN.

R.C.S. MONTAUBAN B 478 537 228 - 2004 B 341.

Si non inscrit au R.C.S. : 478 537 228.

Activité : Centre esthétique, spa.

Jugement initial : 17/05/2011.

114821 Le Greffier : M<sup>e</sup> CRAPOULET.

# La Gazette du Midi

MIDI-PYRÉNÉES

Ne ratez pas le RDV  
avec l'économie régionale !

**Seulement 35 €\* par an**

**Dessine-moi l'actualité économique**

BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À  
La Gazette du Midi - Services abonnement - 48, allées Jean-Jaurès - B.P 11209 - 31012 TOULOUSE Cedex 6  
Tél. 05 34 41 88 01 - Fax 05 61 63 16 15 - abonnement.gazm@forumeco.com

Je m'abonne pour 1 an soit 52 numéros au prix de 35 €\* (offre valable uniquement avec prélèvement automatique, par tacite reconduction annuelle sauf avis contraire de votre part 1 mois avant la date d'échéance de votre abonnement (joindre un RIB))

Je m'abonne pour 1 an soit 52 numéros au prix de 40 €\*  Je m'abonne pour 2 ans soit 104 numéros au prix de 75 €\*

Je m'abonne pour 3 ans soit 156 numéros au prix de 110 €\* (\*Virement - Mandat - CB - Chèque à l'ordre de la Gazette du Midi)

Société : \_\_\_\_\_

M.  Mme  Mlle Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal, Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Code APE : \_\_\_\_\_ RCS : \_\_\_\_\_ Activité : \_\_\_\_\_

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Si vous ne voulez pas, écrivez-nous.

Je souhaite recevoir gratuitement par email, les appels d'offres publiés au sein de ForumEco, concernant mon secteur d'activité.

Signature : \_\_\_\_\_

**ForumEco**  
PRESSE ECONOMIQUE REGIONALE

Toutes les annonces légales de votre département sur [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr)

## Tarn et Garonne

Le tribunal de commerce de MONTAUBAN, par jugement du 11/05/2021 a prononcé la clôture pour insuffisance d'actifs des opérations de liquidation judiciaire de :

Dénomination :

### GUILINE

Nom : GUILINE (SARL).  
Forme - capital : Société à responsabilité limitée - 8.000,00.

Adresse : 27 rue Jean Moulin - 82300 CAUSSADE.

R.C.S. MONTAUBAN B 499 785 293 - 2007 B 453.

Si non inscrit au R.C.S. : 499 785 293.

Activité : Commercial en produits divers.

Jugement initial : 10/11/2020.  
114822 Le Greffier : M<sup>e</sup> CRAPOULET.

### POURSUITE D'ACTIVITE

#### SARL JTF AGRI

Capital 3.000 €uros

Siège social

"l'olivier" - 82500 ESPARSAC  
840 423 933 R.C.S. Montauban

Par AGE du 30/01/2021, statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.  
114277 Pour avis : La gérance.

### CONVOCAION

#### SERVICE DE SANTE EN MILIEU DE TRAVAIL INTERENTREPRISES DE TARN ET GARONNE

#### AVIS DE CONVOCAION

date d'effet de la convocation le 31 mai 2021

pour l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 juin 2021

Le SERVICE DE SANTE EN MILIEU DE TRAVAIL INTERENTREPRISES DE TARN ET GARONNE convoque ses adhérents à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE qui se tiendra le JEUDI 17 JUIN 2021 à 17 h 00, à l'AUDITORIUM JOSE POUJET, 82 avenue Gambetta - 82000 MONTAUBAN, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

— lecture du rapport moral du conseil d'administration et du rapport sur la situation financière de l'association. Approbation de ces rapports relatifs à l'exercice 2020 ;

— lecture des comptes 2020 certifiés par le commissaire aux comptes et approuvés par le conseil d'administration du 29 mars 2021 ;

— présentation du budget prévisionnel 2021 ;

— questions diverses.

Si vous n'êtes pas présent à cette Assemblée, vous pouvez envoyer un pouvoir, avant le 14 juin 2021 :

— par courrier (SMTI 82 - BP 445 - 82004 MONTAUBAN CEDEX) ;

— mail ([info@smti82.fr](mailto:info@smti82.fr))

Francis CAUSSE : Président du conseil d'administration.

### CHANGEMENT DE

### REGIME MATRIMONIAL

#### EPOUX CATALA

#### Insertion - Aménagement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Julien LACOMBE, Notaire à SEPTFONDS (Tarn et Garonne), 15 cours Sadi-Carnot, CRPCEN 82009, le 19 mai 2021, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial.

ENTRE :

Monsieur Eric CATALA, Agriculteur, et Madame Laurence GARCIA, assistante sociale, demeurant ensemble à VERFEIL SUR SEYE (82330), Paradis.

Monsieur est né à TOULOUSE (31000) le 25 octobre 1961, Madame est née à BORDEAUX (33000) le 19 juin 1963.

Mariés à la Mairie de VERFEIL (82330) le 20 mars 2000 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquis à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Eric CATALA déclare apporter :

LA PLEINE PROPRIETE du bien suivant

A VERFEIL (Tarn et Garonne) 82330, Paradis

Section - N° - Lieudit - Surface

C - 0862 - PARADIS - 00 ha 64 a 12 ca

C - 0864 - PARADIS - 00 ha 37 a 00 ca

C - 0865 - PARADIS - 00 ha 10 a 50 ca

C - 0866 - PARADIS - 00 ha 10 a 50 ca

C - 0867 - PARADIS - 02 ha 43 a 42 ca

C - 0868 - PARADIS - 00 ha 05 a 80 ca

C - 0869 - PARADIS - 00 ha 11 a 80 ca

C - 0964 - PARADIS - 00 ha 06 a 25 ca

LA NUE PROPRIETE du bien suivant

A VERFEIL (Tarn et Garonne) 82330, Estaulès Hautes.

Section - N° - Lieudit - Surface

B - 0369 - PECH DEL REY BAS - 00 ha 15 a 80 ca

B - 0384 - PECH DEL REY BAS - 00 ha 20 a 50 ca

C - 0724 - PEDASE - 00 ha 95 a 90 ca

C - 0726 - PEDASE - 00 ha 55 a 60 ca

C - 0735 - BOUSCALOU - 00 ha 04 a 10 ca

C - 0738 - BOUSCALOU - 00 ha 28 a 60 ca

C - 0739 - BOUSCALOU - 00 ha 09 a 60 ca

C - 0741 - BOUSCALOU - 01 ha 42 a 75 ca

C - 0742 - BOUSCALOU - 00 ha 19 a 15 ca

C - 0760 - BOUSCALOU - 00 ha 01 a 00 ca

C - 0774 - ESTAULES D EN BAS - 00 ha 11 a 40 ca

C - 0775 - ESTAULES D EN BAS - 00 ha 10 a 25 ca

C - 0776 - ESTAULES D EN BAS - 00 ha 09 a 15 ca

C - 0783 - ESTAULES D EN BAS - 00 ha 26 a 80 ca

C - 0784 - ESTAULES D EN BAS - 00 ha 00 a 30 ca

C - 0785 - ESTAULES D EN BAS - 00 ha 00 a 25 ca

C - 0786 - ESTAULES D EN BAS - 02 ha 40 a 77 ca

C - 0792 - ESTAULES D EN BAS - 00 ha 02 a 40 ca

C - 0810 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 26 a 50 ca

C - 0818 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 16 a 20 ca

C - 0829 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 56 a 95 ca

C - 0830 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 48 a 15 ca

C - 0831 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 36 a 80 ca

C - 0833 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 10 a 60 ca

C - 0834 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 72 a 60 ca

C - 0835 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 07 a 05 ca

C - 0836 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 18 a 60 ca

C - 0837 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 14 a 95 ca

C - 0838 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 06 a 60 ca

C - 0839 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 10 a 80 ca

C - 0840 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 34 a 15 ca

C - 0843 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 04 a 10 ca

C - 0848 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 92 a 60 ca

C - 0849 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 25 a 30 ca

C - 0850 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 26 a 50 ca

C - 0851 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 30 a 10 ca

C - 0852 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 14 a 50 ca

C - 0853 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 19 a 80 ca

C - 0854 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 11 a 70 ca

C - 0855 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 13 a 10 ca

C - 0856 - ESTAULES HAUTES - 01 ha 06 a 10 ca

C - 0857 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 26 a 50 ca

C - 0858 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 77 a 50 ca

C - 0859 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 38 a 30 ca

C - 0860 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 13 a 00 ca

C - 0861 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 87 a 60 ca

C - 0957 - ESTAULES D EN BAS - 00 ha 23 a 88 ca

C - 0995 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 45 a 69 ca

C - 1069 - ESTAULES HAUTES - 01 ha 52 a 22 ca

LA NUE PROPRIETE du bien suivant

A VAREN (Tarn et Garonne) 82330, Malecoursse.

Diverses parcelles de terre.

Figurant ainsi au cadastre :

Section - N° - Lieudit - Surface

A - 0045 - MALECOURSSE - 00 ha 58 a 86 ca

A - 0046 - MALECOURSSE - 00 ha 01 a 48 ca

A - 1171 - MALECOURSSE - 00 ha 12 a 37 ca

LA NUE PROPRIETE du bien suivant

A VERFEIL (Tarn et Garonne) 82330, Estaulès Hautes.

Diverses parcelles de terre

Figurant ainsi au cadastre :

Section - N° - Lieudit - Surface

C - 0808 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 39 a 30 ca

C - 0809 - ESTAULES HAUTES - 01 ha 32 a 56 ca

C - 0842 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 07 a 75 ca

C - 0994 - ESTAULES HAUTES - 00 ha 05 a 41 ca

C - 1009 - COMBE ROUGE - 00 ha 45 a 54 ca

C - 1010 - COMBE ROUGE - 00 ha 45 a 54 ca

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

114792 Pour insertion, le Notaire.

# UNE QUESTION CONCERNANT NOS PRESTATIONS ?

## REDACTION :

JENNIFER LEGERON

TÉL. : 05.34.41.34.02

AGNÈS BERGON

TÉL. : 05.34.41.45.94

## COMPTABILITE :

HÉLÈNE CORET

TÉL. : 05.34.41.34.14

## ABONNEMENTS :

WERONIKA BARAN

TÉL. : 05.34.41.88.01

## RELATION CLIENTS :

GERMAIN CHESNEAU

TÉL. : 05.34.41.34.13

## ANNONCES LEGALES :

TÉL. : 05.34.41.34.00

[ANNONCELEGALE.GAZM@FORUMECO.COM](mailto:ANNONCELEGALE.GAZM@FORUMECO.COM)

# Point

1<sup>ER</sup> MERCREDI DU MOIS  
DE 9H À 12H

# Justice

du Tribunal de Commerce de Toulouse

**CONSULTATIONS D'AVOCATS GRATUITES ET CONFIDENTIELLES**  
POUR LES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS, COMMERÇANTS, ARTISANS,  
ASSOCIATIONS, SOCIÉTÉS CIVILES ET AGRICULTEURS



Pour prendre rendez-vous  
scannez le QR-code  
ou appelez le 05 61 33 70 90

Tribunal de Commerce de Toulouse  
Place de l'Hôtel de la Bourse  
31068 Toulouse cedex





**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES MERCREDI 26 MAI  
À 09H30 & 14H00**

**BROCANTE**

**09H30**

BIBELOTS (sur table) et TABLEAUX

**14H00**

OBJETS DE VITRINE et MOBILIER

**MESURES DE PRECAUTION : COVID-19**

- VENTE SANS PUBLIC uniquement en « LIVE » sur [interencheres-live.com](https://www.interencheres-live.com)

Paiement par CB, espèces jusqu'à 1000 € ou virement bancaire

**LIEU DE VENTE (en live) : HÔTEL DES VENTES ST AUBIN  
3 BLD MICHELET - 31000 TOULOUSE**

**PHOTOS VISIBLES SUR  
[WWW.INTERENCHERES.COM/31004](https://www.interencheres.com/31004)**

[WWW.MARCLABARBE.COM](https://www.marclabarbe.com)

**Hôtel des ventes Saint Aubin  
3 Boulevard Michelet BP 559 31034 Toulouse CEDEX 6  
Tel : 05 61 23 58 78 - Fax : 05 62 27 29 28 - [contact@marclabarbe.com](mailto:contact@marclabarbe.com)**

Commissaire-Preneur Habilité - Agrément n°2002/279 - TVA/CEE FR6544270824400011 - Siret n°44270824400011  
Commissaire-Preneur Judiciaire - TVA/CEE FR2040165297900014 - Siret n°40165297900014



**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SAMEDI 29 MAI  
A 09H30**

**ARCHEOLOGIE,  
MONNAIES,  
MINÉRAUX ET FOSSILES,  
PREHISTOIRE, ARTS D'ASIE**

**Expert : Mme BEYROUTHY Monique**  
06 48 37 23 83 - [moniquebeyrouthy@hotmail.com](mailto:moniquebeyrouthy@hotmail.com)

**MESURES DE PRECAUTION : COVID-19**

- VENTE en « LIVE » sur [interencheres-live.com](https://www.interencheres-live.com)  
- VENTE EN SALLE (jauge sanitaire et gestes barrières)

Paiement par CB, espèces jusqu'à 1000 € ou virement bancaire

**EXPOSITION PUBLIQUE :  
VENDREDI 28 MAI  
DE 10H À 12H ET DE 14H À 18H**

**PHOTOS VISIBLES SUR  
[WWW.INTERENCHERES.COM/31004](https://www.interencheres.com/31004)**

**LIEU DE VENTE :  
HOTEL DES VENTES ST AUBIN  
3 BLD MICHELET  
31000 TOULOUSE**

[WWW.MARCLABARBE.COM](https://www.marclabarbe.com)

**Hôtel des ventes Saint Aubin  
3 Boulevard Michelet BP 559 31034 Toulouse CEDEX 6  
Tel : 05 61 23 58 78 - Fax : 05 62 27 29 28 - [contact@marclabarbe.com](mailto:contact@marclabarbe.com)**

Commissaire-Preneur Habilité - Agrément n°2002/279 - TVA/CEE FR6544270824400011 - Siret n°44270824400011  
Commissaire-Preneur Judiciaire - TVA/CEE FR2040165297900014 - Siret n°40165297900014

**La Gazette du Midi**  
MIDI-PYRÉNÉES

**En version numérique**

**Vous êtes abonné à La Gazette du Midi ?**  
Découvrez votre hebdomadaire économique et juridique régional en version numérique.  
Désormais, La Gazette du Midi se lit en ligne  
Chaque lundi matin, recevez notre newsletter et accédez, sans coût supplémentaire, à l'édition numérique de la Gazette du Midi en vous connectant sur notre site.

**COMMENT FAIRE ?**  
- Cliquez sur le lien figurant dans la newsletter  
- Indiquez votre identifiant (adresse mail) ainsi que votre numéro d'abonné figurant sur l'emballage du journal que vous recevez chaque semaine  
- Lisez l'intégralité de La Gazette du Midi sur votre smartphone, tablette ou ordinateur.

Si vous n'avez pas reçu la newsletter, ou si vous ne connaissez pas vos identifiants, veuillez nous envoyer votre adresse mail à l'adresse suivante : [abonnement.gazm@forumeco.com](mailto:abonnement.gazm@forumeco.com) et nous vous répondrons au plus vite.

**SUDUCA**  
COMMISSAIRE - PRISEUR

**NUMISMATIQUE ET COLLECTIONS**  
- MERCREDI 2 JUIN -

**SOUVENIRS HISTORIQUES ARMES ET MILITARIA**  
- JEUDI 3 JUIN -

**BIJOUX | VINTAGE OBJETS D'ART MOBILIER | TABLEAUX**  
- VENDREDI 4 JUIN -

Expositions et vente :  
4 rue Urbain Vitry - 31000 Toulouse  
Vente en live sur :

Paiement par carte ou virement bancaire, espèces dans les limites légales  
Frais de vente : 22 % TTC

**SUDUCA Commissaire-Preneur**  
2, rue du Languedoc - 31000 TOULOUSE  
N° déclaration : 127-2019

**05.61.29.79.88**  
[ventes@suduca.com](mailto:ventes@suduca.com)  
[www.suduca.com](https://www.suduca.com)



Séminaire, conférence,  
teambuilding...  
Donnez un sens nouveau à  
vos événements d'entreprise  
et profitez d'un lieu hors  
du commun, entièrement  
pensé pour vos équipes.



# LUNDI 31 MAI A 10H & 14H

Suite contentieux bancaires ADB TRANSPORT, TRANSPORT LOO MPS DRIVING EVENTS, SAVI LOCATION et LJ Athena Projet

Pour tous renseignements, merci de contacter :  
 • Isabelle BARATON au 06.69.34.81.98  
 • Serge CLAUSEN au 06.88.27.28.71

## ENCHÈRESVOMAT

MATÉRIELS D'OCCASION

ZI Tavernie - 31150 Bruguères - France

- Frais de vente à la charge de l'acquéreur : 13 % HT
- Vente faite en HT
- Commissaires-Priseurs habilités : Eric PRIM - Guillaume ARNAUNE - Serge CLAUSEN
- N°Agrément : 2007-635

- Expositions :
- Vendredi 28 mai 11h à 12h / 14h à 17h
  - Lundi 31 mai à partir de 8h.

**En raison des mesures sanitaires :**

- Port du masque obligatoire
- Respect des gestes barrière
- Distanciation physique

### 200 LOTS

- Inscription avec dépôt de chèque obligatoire
- Paiement par virement bancaire
- Enlèvement **EXCLUSIVEMENT** sur rendez vous
- Aucun enlèvement le jour de la vente

### A 10 HEURES TRANSPORT

Tracteurs routiers, camions bennes, bibennes, polybenne, utilitaires légers, nacelle, semi remorques

### A 14 HEURES TRAVAUX PUBLICS

Mini pelles, pelles, télescopique, nacelles, outillage

<p>5 unités 2017</p>  <p><b>MERCEDES ACTROS 1846 Bluetec 6</b> Tracteur routier</p>	<p>2 unités 2017</p>  <p><b>ASCA S 322 DL</b> Semi remorque porte container</p>	<p>2012</p>  <p><b>8x4 IVECO TRAKKER 360</b> Bibenne</p>	<p>2007</p>  <p><b>RENAULT PREMIUM 320 DXI</b> Polybenne GUIMA S 16</p>	
<p>1998</p>  <p><b>IVECO EUROCARGO ML135E18</b> Porte container</p>	<p>2008</p>  <p><b>RENAULT MIDLUM 190 DXI</b> Grue HMF 910K2</p>	<p>2019</p>  <p><b>SPRINTER 316</b></p>	<p>2 unités 2018</p>  <p><b>MASTER L2H2 DCI 145</b> Messagerie</p>	<p>2017</p>  <p><b>DUCATO Maxi 2.3 MJ 130</b> Benne</p>
<p>2020</p>  <p><b>DOOSAN DX 235 LCR</b> Pelle sur chenilles</p>	<p>2012</p>  <p><b>KOMATSU PC 26 MR-3</b> Mini pelle</p>	<p>2014</p>  <p><b>MANITOU MLT 840-137 PS</b> Élévateur télescopique</p>	<p>2016</p>  <p><b>KOMATSU PC 210 LC-10</b> Pelle sur chenilles</p>	<p>2006</p>  <p><b>ANTEC PT 3500</b> Finisseur</p>
<p>2006</p>  <p><b>YANMAR VIO 25</b> Mini pelle</p>	<p>2007</p>  <p><b>MECALAC 12 MXT</b> Pelle sur pneus</p>	<p>2016</p>  <p><b>MANITOU 200 ATJ</b> Nacelle automotrice</p>	<p>Outillage de chantier : 80 lots</p>  <p><b>INGERSOLL, DITCHWITCH, BELLE</b> Compresseur, trancheuse, pilonneuse</p>	<p>+ de 1000 pieds droits benne à béton, lève palettes</p> 

## ENCHÈRESVOMAT

MATÉRIELS D'OCCASION

LISTE DÉTAILLÉE SUR NOTRE SITE :  
[www.encheresvo.com](http://www.encheresvo.com)

05.62.22.28.22

## Actualités

**EN 20 ANS, L'USINE TOYOTA D'ONNAING DANS LA BANLIEUE DE VALENCIENNES A FABRIQUÉ PLUS DE 4 MILLIONS DE YARIS. C'EST LÀ QU'EST ASSEMBLÉE LA « VOITURE DE L'ANNÉE 2021 »...**

C'est une belle histoire. Et une vraie réussite. D'autant plus belle qu'elle a pour cadre la France désindustrialisée du début du XXI<sup>e</sup> siècle. Elle dure depuis 20 ans et ne cesse de se développer, montrant qu'il est possible de fabriquer des voitures populaires sur le territoire national, opposant un démenti concret aux marques françaises qui délocalisent chaque année davantage leur production, invoquant des coûts de main-d'œuvre trop élevés.

Au total, Toyota a investi 1,5 Md€ dans ce projet qui n'a cessé au fil du temps de générer de plus en plus d'emplois, les effectifs passant de 2000 salariés à environ 5 000 aujourd'hui dont 3 370 en contrat à durée indéterminée. Dans un bassin d'emploi sinistré, ces chiffres sont d'autant plus significatifs.

Depuis deux décennies, les chaînes de montage de l'usine Toyota Motor Manufacturing France d'Onnaing dans le Nord, ont assemblé 4 millions de Yaris, des versions hybrides pour une part sans cesse croissante. Des Yaris qui ont obtenu dès 2012, le label « Origine France Garantie », une grande première pour une voiture ! Exportées dans toute l'Europe et au-delà, les Yaris « françaises » sont le modèle phare du constructeur japonais et totalisent 22 % des ventes de voitures neuves de Toyota. Depuis quelques mois, la 4<sup>e</sup> génération de Yaris a pris la suite de ses aînées sur le site d'Onnaing et son début de carrière est un succès commercial, conforté par son titre de « voiture de l'année 2021 » obtenu début mars.

Changement dans quelques semaines et grande première, elle devra partager l'usine nordiste avec un autre modèle issu de la même famille : la Yaris



Cross, un SUV urbain au style affirmé. De quoi générer des emplois supplémentaires. Le constructeur prévoit de porter les effectifs à 3 600 CDI d'ici la fin de l'année 2021. D'autres records sont à prévoir.

D.M.

### 50 % DES CHEFS D'ENTREPRISE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ESTIMENT QUE LEUR ACTIVITÉ RISQUE DE SE DÉGRADER

Le CNPA tire le bilan de l'activité auprès de ses adhérents au sortir du confinement. Le moral des chefs d'entreprise des services de l'automobile apparaît altéré pour 72 % d'entre eux. Ainsi, le secteur de l'entretien-réparation automobile connaît le plus fort repli d'activité, suivi des écoles de conduite et des métiers de la distribution automobile. Les loueurs de véhicules restent à un niveau d'activité préoccupant, enregistrant un recul des réservations de -49 % (par rapport à N-2), voire jusqu'à -62 % dans les aéroports. 50 % des chefs d'entreprise estiment ainsi que l'activité risque de se dégrader. Sur l'ensemble du secteur, près de 60 % des entreprises déclarent avoir bénéficié d'un prêt garanti par l'État, et 23 % d'entre elles seraient dans l'incapacité de rembourser leur prêt d'ici la fin de l'année 2022. Le recours au PGE a été massif, plus particulièrement chez les concessionnaires (64 %), les écoles de conduite (65 %), l'entretien-réparation automobile (54 %), et les centres VHU (56 %). En marge, 64 % des entreprises estiment que les aides du Plan de relance ne sont pas adaptées.

moteur

**Récompense.** Le SUV 100 % électrique de Volkswagen vient de remporter le titre de « World car of the year 2021 » au moment où le constructeur dévoile la version GTX hautes performances.

# VW ID.4 : la voiture mondiale de l'année



La voiture mondiale de l'année sera disponible dès cet été en version sportive GTX.

Les concours de « voiture de l'année » sont un peu comme ceux des miss. Entre Miss Univers et Miss Monde, on ne sait pas d'emblée la différence sauf à être spécialiste de la question. Pour l'automobile, il existe d'un côté l'élection de la « voiture européenne de l'année ». La plus connue parce que la plus ancienne (depuis 1964) et la plus médiatisée sur le vieux continent. C'est la quatrième génération de Toyota Yaris qui s'est imposée le 1<sup>er</sup> mars dernier. De l'autre côté, le « World car of the year », créé il y a 17 ans, se prévaut d'avoir une vocation planétaire, retenant exclusivement des voitures vendues à minima sur deux continents. Et bien sûr, leurs choix ne sont pas les mêmes. Ne serait-ce que parce que certains modèles diffusés en Europe ne sont pas vendus ailleurs. Cette année, le jury international constitué de 90 journalistes spé-

cialisés de 24 pays a porté ses suffrages sur l'inédite Volkswagen ID.4, voiture mondiale, s'il en est, avec une distribution en Europe, sur le continent nord-américain et en Chine. Autre critère de sélection : une production annuelle de 10 000 unités. Pas de souci pour l'ID.4, le constructeur annonçant pas moins de 150 000 livraisons en 2021.

Point majeur ayant retenu l'attention du jury : le respect de l'environnement avec une absence d'émissions directes : c'est le propre des 100 % électriques et l'ID.4 n'est pas la seule. Autre élément ayant fait la différence : des fonctions innovantes telles que l'affichage tête haute à réalité augmentée, disponible en option. Un système reflétant en 3D dans le pare-brise différentes informations au conducteur à une distance virtuelle de 3 à 10 mètres, assurant selon le constructeur « un affichage parfaitement

intégré dans le monde réel ». Par ailleurs, l'ID.4 sera à partir de l'été le seul véhicule de grande diffusion à pouvoir bénéficier de mises à jour et de recevoir de nouvelles fonctions digitales à distance.

### PRÈS DE 300 CH POUR 30 SECONDES MAXIMUM

Ce titre arrive au moment où Volkswagen dévoile la version de la GTX, quelques semaines après le début de la commercialisation des versions classiques. Une présentation digitale mondiale en grande pompe à Tempelhof, le mythique aéroport désaffecté de Berlin. Le projet ID.4 GTX est en lui-même une bonne nouvelle. Il démontre que certains grands constructeurs généralistes – au moins quelques-uns – n'ont pas renoncé à proposer des modèles hautes performances 100 % électriques. Comme l'a souligné Ralf Brandstätter, le président du directoire de la marque : « cela montre que l'électromobilité et les excellentes performances sportives ne sont pas exclusives ». Que ce soit un SUV qui ait été choisi pour porter cet étendard peut sembler incongru mais on ne fera pas la fine bouche.

Avec ses deux moteurs électriques sur chacun des essieux, l'ID.4 GTX est aussi le premier modèle de la famille ID à disposer d'une traction intégrale lorsque les deux blocs fonctionnent en tandem. En mode combiné, ils proposent une puissance maximum de 299 ch,

ce qui assure au SUV électrique allemand un niveau de performances élevé : 0 à 60 km/h en 3,2 secondes et 0 à 100 km/h en 6,2 secondes. Près de 300 ch disponibles pendant un maximum instantané de 30 secondes en fonction de différents paramètres liés au niveau de charge de la batterie, de son état et de son âge ou encore de la température ambiante. La vitesse maxi limitée électroniquement à 180 km/h, à la fois pour ne pas trop amputer l'autonomie et pour satisfaire aux lubies du temps, est anecdotique et largement suffisante.

Pour s'inscrire pleinement dans la famille Volkswagen des « GT quelque chose » dont la Golf GTI reste la figure tutélaire ad vitam aeternam, l'ID.4 GTX se pare de d'éléments destinés à la distinguer de ses sœurs plus placides : éclairage de jour en nid d'abeilles à l'avant, feux arrière 3D avec un X lumineux s'allumant au freinage, boucliers avant et arrière redessinés, toit et spoiler noir... À l'intérieur, des inserts bleu sombre se marient avec des surpiqures rouges et différents logos GTX. D'un côté, le bleu synonyme de « durabilité » dicit VW, de l'autre, l'habituelle couleur distinctive des GTI de la marque, symbolisant le caractère des modèles qui s'en parent. On attend maintenant des déclinaisons GTX sur d'autres modèles de la famille ID. Sur une berline compacte par exemple. Pour rester fidèle à la légende.

D. M.



Pour ses voitures électriques, Volkswagen a choisi une présentation intérieure radicalement différente de celle de ses modèles thermiques. La GTX ne fait pas exception.

NICO DIDRY, maître de conférences, stratégies économiques du sport et du tourisme, Creg, université Grenoble Alpes

THE CONVERSATION

# Festivals et concerts en temps de Covid-19 : une expérience émotionnelle appauvrie ?

**J**auge réduite à 5 000 places assises, port du masque, distanciation physique : avec les restrictions gouvernementales liées à la pandémie de Covid-19, cet été, l'expérience des festivaliers et des amateurs de concerts risque d'être complètement chamboulée.

Alors que la plupart des gros festivals (Hellfest, Paléo Festival, Musilac, Eurockéennes, Solidays) ont décidé d'annuler leur édition 2021, les Vieilles Charrues, les Francofolies de La Rochelle, Jazz à Vienne (déjà en configuration assise avec une majorité de concerts dans l'amphithéâtre romain) et d'autres maintiennent et adaptent leur festival aux restrictions imposées par le gouvernement.

Comment ces mesures vont-elles affecter les interactions sociales et émotionnelles qui sont au cœur de cette expérience du spectacle vivant ?

Pour comprendre l'impact des mesures sanitaires (port du masque, limitation de la circulation des personnes, distanciation sociale), il faut déjà connaître l'importance de la dimension émotionnelle collective dans l'expérience de festival. J'ai mené une étude socioculturelle pendant quatre ans sur plus de 20 festivals de musique dont les résultats montrent qu'elle est centrale.

## LA DIMENSION ÉMOTIONNELLE COLLECTIVE AU CŒUR DE L'EXPÉRIENCE

L'omniprésence des échanges émotionnels observés dans l'expérience de consommation événementielle témoigne que la circulation des émotions est permanente. Deux types de transferts d'émotions ont été identifiés : le partage social des émotions, qui est une action volontaire de la part de l'émetteur par l'évocation de ses émotions sous une forme socialement partagée et la



contagion émotionnelle, qui est la tendance automatique à imiter les émotions des autres.

Même si le festivalier ne partage pas son émotion de manière volontaire, il est vecteur d'émotion via la contagion émotionnelle. Ces transferts d'émotions produisent les émotions collectives. Ce sont des émotions similaires, vécues collectivement entre les membres d'un groupe social ou d'une communauté, ressenties de manière quasi simultanée et résultant d'expériences partagées. Chez les sociologues, les émotions collectives, en tant que concept, sont l'évolution de ce que Durkheim (1912) appelait « effervescences collectives », et qui faisait suite à une intensification émotionnelle dans le groupe ou dans la foule.

La dimension émotionnelle collective est une caractéristique centrale de cette expérience. L'expression « dynamiques émotionnelles » apparaît significative dans ce contexte, pour qualifier l'ensemble des phénomènes émotionnels interactifs dont cette étude a validé la présence et l'importance lors du

vécu des festivals.

Si l'importance des échanges émotionnels entre les artistes et le public a été étudiée et validée, l'analyse globale de l'expérience émotionnelle des festivaliers montre que ces dynamiques touchent aussi l'ensemble des acteurs de l'événement.

## LE BESOIN D'ÉCHANGES ÉMOTIONNELS

Le facteur humain est identifié comme un indicateur de satisfaction premier de la part des festivaliers. « Rencontrer des gens » et « partager des émotions » sont cités par respectivement 48 % et 39 % des festivaliers en réponse à la question : « Quelles sont les raisons de votre venue sur le festival ? »

Plus encore, la qualité et la nature des interactions sociales et émotionnelles sont un véritable baromètre de l'expérience du festivalier. Pour certains, la nature des interactions sociales est même le point le plus important concernant le vécu de leur expérience, comme l'illustre parfaitement ce commentaire d'une festivalière sur la page Facebook du Hadra

Trance Festival :

« Merci à tous ces festivaliers que j'ai croisés et qui m'ont souri, car c'est dans le sourire de ces accros du son et des vibrations que j'ai trouvé la plus belle ressource d'énergie et de bonheur ! »

À l'inverse, l'environnement humain peut être source de désagrément dès lors qu'il ne répond pas aux attentes des festivaliers. Le manque d'empathie, de communication, de respect en est la raison principale d'après les festivaliers.

Un phénomène de rejet des festivaliers émotionnellement passifs est aussi fréquemment observé.

Enfin, il ressort que les festivaliers sont en quête d'émotions collectives. Ils mettent en place de véritables stratégies pour faciliter les interactions émotionnelles : déguisements, accessoires, comportements...

Les spectateurs deviennent de véritables acteurs de l'expérience grâce aux dynamiques émotionnelles qu'ils créent, alimentent ou bloquent.

## L'IMPACT DES MESURES SANITAIRES SUR LA

## DIMENSION ÉMOTIONNELLE COLLECTIVE

Les mesures sanitaires appliquées aux festivals et concerts dans le cadre de la pandémie du Covid-19 vont être un frein réel à la mise en place de ces dynamiques émotionnelles collectives qui font la spécificité et la richesse de l'expérience de festival ou de concert.

Le port du masque va limiter l'expression faciale des émotions. Le phénomène de contagion émotionnelle qui passe beaucoup par la synchronisation automatique (entre les personnes) des mimiques faciales émotionnelles sera très fortement impacté.

Le masque réduit aussi le partage social des émotions par l'atténuation des expressions vocales des émotions, et parce qu'il n'invite pas à partager son émotion par les expressions faciales. Reste alors l'expression posturale des émotions (danser, bouger, lever les bras...), mais la position assise ne le permet que partiellement.

Le fait d'être assis va limiter la mobilité des festivaliers et spectateurs, réduisant de

facto les interactions sociales et le nombre d'échanges émotionnels. Aussi, la contagion émotionnelle interpersonnelle sera réduite à deux ou trois personnes uniquement, celles assises à côté de soi, au lieu du petit groupe d'amis ou de personnes qui gravitent autour de nous.

L'apparition d'une contagion émotionnelle de masse, souvent observée dans la foule massée devant la scène, est dépendante d'une certaine densité sociale. On peut parler de densité émotionnelle dans le cadre de l'expression des émotions et de l'apparition d'émotions collectives. Or, la densité émotionnelle ne sera pas vraiment au rendez-vous dans le cadre d'un placement assis avec une distanciation sociale entre chaque spectateur ou groupe de spectateurs.

Enfin, mon étude a permis d'identifier quatre profils de festivaliers au regard de la dimension émotionnelle collective de l'expérience de festival, avec, pour chacun, des logiques de consommation et des comportements bien spécifiques. La configuration assise ne permet pas de répondre pleinement aux besoins de trois de ces profils. Ce qu'atteste le sondage du festival We love green en février dernier : 85 % des festivaliers ont déclaré ne pas souhaiter venir si c'était un festival assis.

L'essence même du festival ou du concert – ces rassemblements festifs et communautaires où l'on cherche à partager ses émotions – est donc remise en cause par ces restrictions sanitaires. Même si les organisateurs, qui ont décidé de maintenir leur événement, font de leur mieux pour adapter leur offre en fonction de ces contraintes, de manière à dénaturer le moins possible l'expérience, celle-ci sera forcément bien différente. Affaire à suivre...

Article paru sur le site *The Conversation* le 11 mai 2021

## Actualités

### EXILIARTE, EN HOMMAGE À L'ARTISTE RAFAEL ALBERTI

Jusqu'au 23 juillet, l'Institut Cervantes de Toulouse accueille l'exposition *Exiliarte* consacrée au poète, peintre, dramaturge et grande figure de l'exil, Rafael Alberti. Cette exposition est composée de plus d'une cinquantaine d'œuvres mettant en évidence la relation d'amitié qui liait l'artiste à la Génération 27

composée entre autres d'Antonio Machado, Luis Buñuel, Pablo Picasso, André Malraux et Federico Garcia Lorca. [www.toulouse.cervantes.es](http://www.toulouse.cervantes.es)

### LE FESTIVAL CINÉLATINO FAIT SON RETOUR EN PRÉSENTIEL

Après une édition numérique en mars, le festival Cinélatino prépare son retour en présentiel, du 9 au 13 juin 2021. Une trentaine de films réalisés en Amérique latine est au programme à la Cinémathèque de

Toulouse, au cinéma ABC et à l'Institut Cervantes. Un hommage sera rendu à la documentariste brésilienne Maria Augusta Ramos et à l'acteur chilien Alfredo Castro. [www.cinelatino.fr](http://www.cinelatino.fr)

### DES SURPRISES AU MUSÉE AEROSCOPIA

Le musée Aeroscopia rouvre ses portes avec un programme d'animations varié. Des visites découvertes ainsi que des embarquements immédiats

(rendez-vous thématiques de 20 minutes) sont proposés chaque jour d'ouverture. Le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois, les guides conférenciers feront également revivre l'histoire du mythique Concorde. Par ailleurs, à compter du mois de juin, le musée ouvrira sa nouvelle guinguette au sein de la ferme de Pinot, à Blagnac. À raison de quatre jours par semaine (du mercredi au samedi), elle sera accessible jusqu'en septembre. [www.musee-aeroscopia.fr](http://www.musee-aeroscopia.fr)



### LE MIB ROUVRE AUSSI

Le musée Ingres Bourdelle a rouvert les portes de ses collections avec un programme complet d'animations : concerts, visites guidées, ateliers, nocturnes sont au menu. [www.museeingresbourdelle.com](http://www.museeingresbourdelle.com)

**Pierre Enoff.** Fondateur de la structure EQUILibre et auteur de l'ouvrage *Le Silence des chevaux*, il mène une étude sur le comportement équin et remet en cause les traditions encore perpétuées dans le monde équestre.

## Plaidoyer pour un autre monde équestre

La vallée du Carol, nichée dans les contreforts des Pyrénées-Orientales à quelques kilomètres de l'Andorre, abrite une ferme équestre dans laquelle près de 80 chevaux évoluent librement sur de grandes étendues verdoyantes. C'est dans cette ferme, portant le nom d'EQUILibre, que son fondateur Pierre Enoff propose des randonnées équestres entre trois jours et une semaine, des transhumances, et un hébergement dans un gîte. Rénovée en 1977, cette structure est le fruit d'une longue réflexion sur son avenir. Né en banlieue parisienne en 1951, Pierre Enoff déménage à Toulouse pour étudier au lycée Déodat de Séverac puis entame cinq ans d'études de génie mécanique à l'école l'ingénieur de Tarbes. Après deux ans de professorat, il change radicalement de cap et décide de rénover la ferme de sa grand-mère pour y élever des chevaux. Rêvant de proposer des activités à des jeunes de banlieue, mais n'ayant pas vécu dans le monde équestre et ne pratiquant pas l'équitation dans un centre équestre, il n'en est pas moins fasciné par cet animal au travers de la fiction, notamment le film *Crin-Blanc*. Il suit alors une formation d'accompagnateur de tourisme équestre (ATE) dont il sort diplômé. En se replongeant dans son imaginaire d'enfant, il entreprend de nombreuses recherches sur le comportement du cheval, son histoire et ses interactions sociales.

Et l'histoire du cheval est très longue, au même titre que sa relation avec l'Homme comme l'affirme l'acteur Sami Frey dans le film *Danse avec lui* : « Ca fait dix mille ans que les humains tentent de dresser les chevaux,

dix mille ans qu'on tombe, dix mille ans qu'on se relève, qu'on invente des voitures, qu'on invente des avions et pourtant on continue de monter à cheval... Et vous savez pourquoi? ». À cette question, Pierre Enoff a beaucoup de réponses dont l'usage militaire, le travail agricole et le loisir. Fruit d'un long travail de recherche, il retranscrit toutes ses connaissances dans son livre *Le Silence des chevaux*, paru en 2014, dont une nouvelle version enrichie vient de sortir, sous-titrée *Plaidoyer pour un autre monde équestre*, aux éditions Amphora.

Les premiers essais de dressage du cheval furent laborieux et il fallut attendre 5000 av. J-C pour que l'animal soit complètement domestiqué. Pourtant, dès lors que l'Homme s'est hissé sur le dos du cheval, il ne devait certainement pas se douter de la révolution qu'il apporterait pour les millénaires à venir. En l'espace de ces dix mille ans, bon nombre de règles et de valeurs ont fait leur chemin dans les esprits jusqu'à être élevées au rang de traditions sacrosaintes. En plus d'être un atout majeur sur un champ de bataille, le cheval est divinisé dans les légendes chinoises ou arabes qui le décrivent comme le « fils du vent », ou encore la noble conquête qui apporta butins et victoires à l'empereur mongol Genkis-Khan (dont Balmer fut son cheval de tête). En Occident, la mythologie grecque donne des ailes au cheval (Pégase, qui fut dompté par Persée), *La Légende dorée* le définit comme l'irremplaçable partenaire de saint George sans lequel ce dernier n'aurait pas pu terrasser le dragon Lindworm. De même, Bucéphale aurait permis à Alexandre le Grand de conquérir toute la Macédoine en dépit de la peur de son ombre. Napoléon Bonaparte n'aurait pas pu amener la France à son apogée sans l'aide précieuse de son cheval de tête, Marengo. Les armées britanniques et françaises n'auraient pas gagné la Première Guerre mondiale sans leurs chevaux (près de 8 millions de chevaux sont morts durant le conflit). De son côté, la fiction américaine définit toujours le cheval comme « l'esprit de l'ouest foulant les plaines du Colorado ».

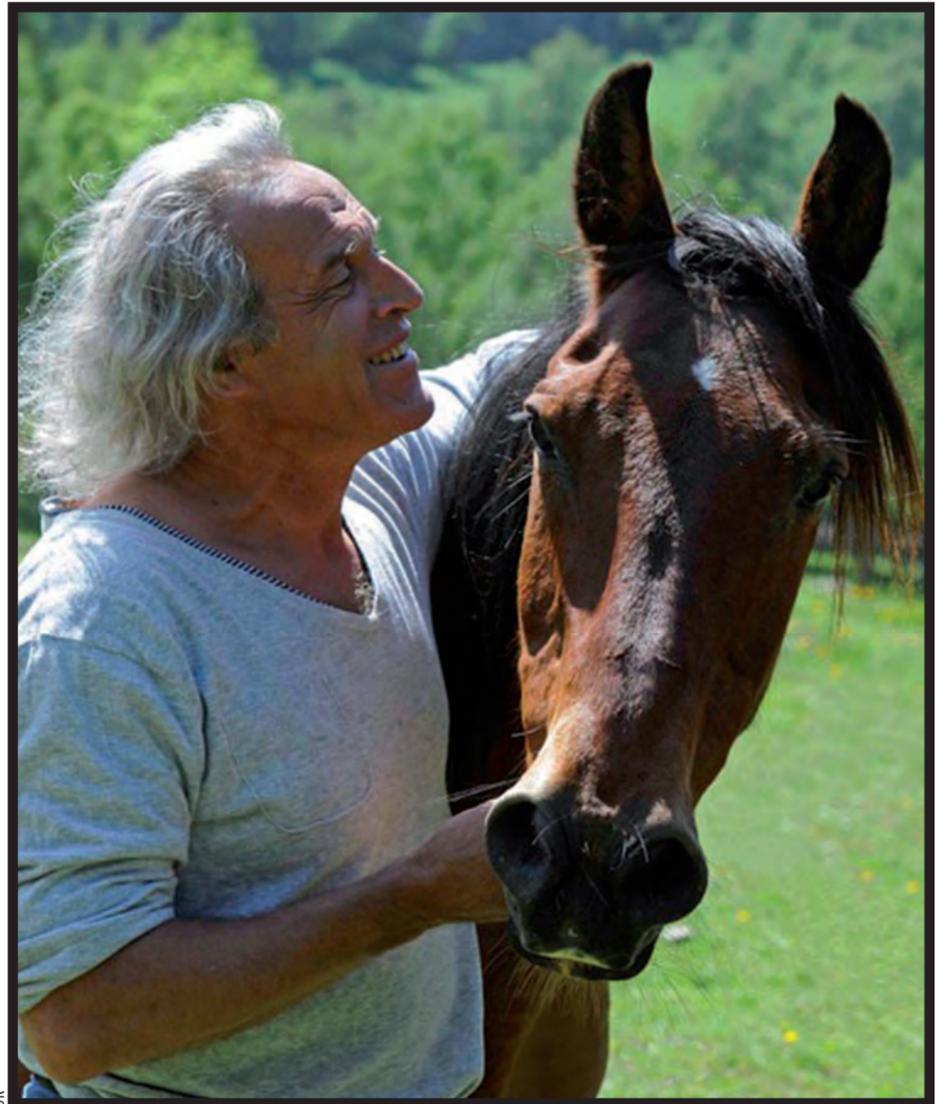
Or, là est la question que se pose Pierre Enoff : qu'a donc fait cet animal, incarnation même de la liberté, pour se retrouver cloîtré entre quatre murs ? Interrogation qui, par le biais d'un long travail de recherches et d'observations, trouve ses réponses dans la manière dont nous traitons les chevaux. En autodidacte accompli, Pierre Enoff met en lumière les pra-

tiques issues des traditions militaires que l'Homme perpétue, même si l'industrie lourde a remplacé le cheval sur les champs de bataille. Des recherches qu'il retranscrit dans son livre. Il déplore en premier lieu l'hébergement des chevaux en box : « La guerre à cheval n'est plus considérée comme légitime. Pourtant, nos chevaux sont toujours enfermés dans des box pour des questions de gain de temps. Les traditions militaires voulaient que la guerre soit gagnée rapidement, alors les chevaux devaient être à portée de main pour être prêts en un claquement de doigts », explique-t-il. De fait, dans un box de 3 m de côté, un cheval parcourt tout au plus 250 m par jour contre 15 à 25 km dans un pré.

Un hébergement entre quatre murs qui engendre une autre pratique nocive pour la santé des chevaux que Pierre Enoff conteste ardemment : une mauvaise alimentation. « Alimenter un cheval aux céréales est aussi une pratique que nous avons adoptée car le transport de céréales était bien plus pratique que celui du fourrage », explique Pierre Enoff. Une mauvaise alimentation peut, en effet, générer la colique, principale source de mortalité pour les chevaux. L'alimentation aux céréales est particulièrement utilisée dans le monde des courses comme en témoignent les nombreuses observations de Pierre Enoff dans plusieurs hippodromes :

« À quoi bon donner des protéines aux chevaux trois fois par jour, alors qu'ils se nourrissent 15 fois de fibres herbeuses dans un pré ? » Ces céréales, qui sont indigestes de surcroît, vont en effet attaquer les intestins et mettre le cheval dans une situation de défense immunitaire permanente, ce qui va générer du stress. D'où l'appellation de chevaux à « sang chaud » comme le Pur-Sang ou l'Anglo-Arabe. Leurs progénitures ne sont pas mieux loties, au contraire. « Un poulain de course est généralement sevré entre cinq et huit mois, c'est beaucoup trop tôt, déplore Pierre Enoff. En règle générale, il devrait être sevré entre neuf et onze mois, une fois que la mère lui aura transmis ses enseignements. Or, la tradition veut que le poulain fasse ses premières courses le plus tôt possible et que la poulinière soit disponible pour une nouvelle saillie quasiment après qu'elle aura eu son premier poulain ».

Autre pratique considérée comme du « dopage naturel » par les vétérinaires pour les chevaux de course en particulier : le ferrage. « On a remar-



qué dans les courses de trot que les jeunes chevaux pieds nus sont plus rapides que les chevaux ferrés. Résultat, on ferre les trotteurs au moins jusqu'à cinq ans avant même que le squelette ait terminé sa croissance, le cheval étant adulte à sept ans. La nature a conçu le cheval avec une « pompe auxiliaire » sous chaque pied pour assister le cœur. En présence du fer, ce retour veineux est impossible. En outre le fer génère des vibrations perturbantes à chaque pas, et le cheval se retrouve handicapé car il ne sait pas sur quoi il marche. Le ferrage a été imaginé quand le cheval sédentarisé dans son box se trouvait en difficulté pour se déplacer sur les pistes. C'est comme un humain qui ne quitte jamais son bureau et qui, du jour au lendemain, souhaite parcourir les sentiers escarpés. Remarquons qu'un humain ne marche pas sur ses ongles, et un félin ne marche pas sur ses griffes. En fixant le fer sur la paroi du sabot, nous imposons au cheval de marcher sur ses ongles. En lui plantant des clous de surcroît », déplore Pierre Enoff. « Outre le monde des courses, cette pratique est également répandue dans l'équitation classique, même si nous assistons à la nais-

sance d'un mouvement contre le ferrage. D'ailleurs, je me réjouis d'apprendre que Julien Epailard, premier cavalier français en saut d'obstacles, a complètement défermé ses chevaux », précise-t-il.

Tous les chevaux de Pierre Enoff sont également pieds nus et vivent en extérieur entre congénères, dont les plus âgés ont atteint la quarantaine. Au sein de la structure EQUILibre, quatre personnes assistent Pierre Enoff, dont deux associés et deux salariés. Outre l'apprentissage d'une équitation douce et l'élevage, Pierre Enoff propose des randonnées dans les Pyrénées et le pays cathare ainsi que des transhumances au printemps et en automne. Ces dernières sont ses plus belles réussites car elles incarnent l'un de ses rêves d'enfance, d'autant que depuis 1995, elles lui ont permis de faire découvrir cet univers à des jeunes issus du même milieu que moi, c'est le rêve de toute une vie. C'est aussi ce que j'aurai voulu connaître dans ma jeunesse », affirme Pierre Enoff. « La transhumance est un évènement qu'il faut faire au moins une fois dans sa vie car c'est le seul moment où le troupeau

nous invite à venir à lui. Se faire accepter par des chevaux est un privilège et un émerveillement ». Outre les randonnées et les transhumances, Pierre Enoff a également présenté un spectacle équestre avec ses chevaux en liberté à Bercy en 1992 qui fut un moment marquant depuis la création d'EQUILibre. Son approche des chevaux en dehors des sentiers battus lui a valu de nombreux reproches, il a de ce fait mené ses recherches seul, bien que l'Institut français du cheval et de l'équitation (Ifce) ait missionné un maréchal-ferrant pour assister à l'une de ses conférences. Le résultat fut que celui-ci a cessé de ferrer les chevaux pour devenir pareur grâce à l'apprentissage de Pierre Enoff. Sa nouvelle approche n'étant pas approuvée par la majorité, il n'a cependant pu compter que sur lui-même pour mener à bien ce projet de la rénovation de la ferme. Il se dit reconnaissant envers ses parents qui l'ont toujours soutenu dans sa démarche. À présent en fin de carrière, il espère qu'une nouvelle génération de passionnés de chevaux prendra la relève lorsque son âge ne lui permettra plus de faire fonctionner la ferme équestre.

CARLA LE PAGE

### 1951

Naissance en banlieue parisienne

### 1977

Fondé la structure EQUILibre

### 1992

Premier spectacle de dressage avec ses chevaux en liberté à Bercy

### 1995

Première transhumance avec des jeunes de banlieue de Bagnolet

### 2014

Publication de son ouvrage *Le Silence des chevaux* aux éditions Amphora